

L'Anjou laïque

N° 101 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € Trimestriel - Juillet 2012

Et maintenant ?



Feux rouges et radars

Il paraît que c'est une manifestation de vertu de respecter le code de la route, depuis que les chauffeurs des nouveaux ministres ont reçu l'ordre de s'arrêter aux feux rouges et de ne pas rouler à plus de 130 kilomètres à l'heure sur les autoroutes, et même 110 les jours de pluie..

ET bien, moi, nous les citoyens de base nous demandons encore davantage de rigueur. Oui, nous préconisons l'installation de nouveaux radars et l'application de sévères sanctions pour ceux qui seraient flashés.

Radars aux frontières, à la sortie de

l'Hexagone, pour freiner la sortie des entreprises en mal de délocalisation, en mal de profits supplémentaires.

Radars aux frontières, à l'entrée, pour empêcher d'être envahis par les produits dont la production ne respecte pas les normes de la concurrence et environnementales.

Radars pour éviter certains dépassements, je parle des scandaleux dépassements salariaux. Radars pour que dividendes et salaires roulent à la même vitesse.

Marianne

• Page 4 : Face à la crise, que faire ?

• Pages 6 et 7 : Une autre constitution ?

• Pages 12 et 13 : Refonder l'école, mais comment ?

Bernard Tessier

Un homme fort tolérant aux fermes convictions

Discret, aimable, doux, Bernard n'est pas homme à jouer des coudes pour se mettre sur le devant de la scène. Et pourtant depuis 40 ans, il l'occupe à Segré. Militant laïque de première heure, il est assidu aux assemblées générales de la F.O.L. Malgré un emploi du temps chargé, il prend le temps d'y assister. C'est aussi un fidèle lecteur de l'Anjou laïque, même s'il ne partage pas tous les points de vues qui y sont exprimés. Il est très disponible. Il y a deux ans, il avait accepté d'organiser l'assemblée générale de la F.O.L. Ce fut une des plus réussies.

Anjou laïque : Comment est venu ton engagement laïque ?

Bernard Tessier : Je suis né à Renazé où j'ai passé une bonne partie de ma jeunesse. Je fus donc imprégné des valeurs de ce monde d'ouvriers solidaire. Fils d'ardoisier, mon engagement provient initialement d'un engagement familial. Et puis, il y eut l'école normale d'instituteurs d'Angers. Je suis de la promotion 1956-1960. Fils du peuple, je voulais me mettre à son service pendant et après l'école. C'est donc tout naturellement qu'en 1967 je suis rentré au Conseil d'Administration du Foyer laïque de Segré. En 1971, j'y fus élu président. Je le suis encore. Il y eut une interruption de 1985 à 1993, mais je ne m'étais pas mis en congé de militantisme laïque ; j'occupais le poste de secrétaire.

A. L. : Tu as donc fait toute ta carrière à Segré ?

B. T. : Quasiment. Avant mon service militaire, mon premier poste fut au Cours complémentaire de Doué-la-Fontaine pour dispenser l'anglais. Au retour, toujours en anglais, je fus nommé au Cours complémentaire de Segré. Et là, je me suis ancré. Dans les mêmes locaux, je fus nommé instituteur à l'école primaire. En 1966, j'ai intégré l'école primaire Robert Fontaine qui venait d'être construite. J'y ai enseigné en C.M.1 et C.M.2 jusqu'en 1990. Puis pendant cinq ans, jusqu'à ma retraite, j'ai exercé les fonctions de directeur. À l'école Robert Fontaine, j'ai eu le plaisir d'encadrer une vingtaine de classes de neige. Oui le plaisir, malgré le travail à fournir et les tracasseries administratives.

A. L. : Nous savons que tes activités bénévoles et militantes ont débordé le cadre du foyer laïque. Pourrais-tu



nous en énumérer quelques-unes, ta modestie dût-elle en souffrir ?

B. T. : J'ai participé à la vie de l'office municipal des sports. Je suis toujours membre de l'office municipal culturel et j'y occupe même la place de vice-président représentant les associations. La danse ou la musique, je ne choisis pas, je fus secrétaire et trésorier de l'école municipale de musique. Le comité de jumelage dont j'ai contribué à la création ne m'est pas non plus étranger. J'en suis tout à la fois le secrétaire et le vice-président, chargé des relations avec notre ville jumelle en Allemagne. Habitant maintenant Sainte-Gemme-d'Andigné, je participe activement à l'organisation et au bon déroulement des fêtes du village tout au long de l'année.

A. L. : Mais avec autant de notoriété tu aurais pu être maire ou conseiller général.

B. T. : Ce ne fut jamais mon ambition, mais j'ai quand même été conseiller municipal d'opposition de 1983 à 1995 à Segré et adjoint à Sainte-Gemme-d'Andigné de 2001 à 2008. Je n'ai plus de fonction élective, mais

mon implication politique demeure. Je suis trésorier de la section du parti socialiste de Segré.

A. L. : Quels sont les événements qui t'ont le plus marqué dans ta vie de militant ?

B. T. : Mon plus grand regret a été la vente de notre local de la rue Victor Hugo qui comportait une salle de cinéma et une salle polyvalente pouvant contenir 150 personnes. Ces bâtiments ont longtemps été incontournables pour tous ceux qui voulaient organiser des manifestations importantes à Segré. Nous y avons été contraints par manque de fonds pour la mise aux normes.

Mes plus beaux souvenirs ? Les créations de nouvelles activités au foyer, naturellement. Mais le meilleur est très certainement les fêtes des écoles publiques de Segré. Écoles primaires et Cours complémentaire réunis, nous mettions 1000 enfants et jeunes sur le stade des Mines après un défilé en ville.

Propos recueillis par Jack Prout

HUMEURS et RUMEURS

Et il était délavé

Nadine Morano, ex-ministre de Nicolas S, et grande prêtresse en élégance (exception faite de l'élégance de langage) ne nous avait pas tout dit, dans sa dénonciation des défaillances de Cécile Duflot, ministre de François Hollande. Le complément d'information est venu de Jean-François Copé, lors d'une réunion des cadres de l'UMP. Il était délavé le blue jean de Cécile. On peut le croire François Copé, le parti, dont il est le chef, a été lessivé dans toutes les élections (municipales, cantonale, régionales, sénatoriales, présidentielle, législatives).

Le chanoine laïque

Le même Jean-François Copé et ses amis de l'UMP ont eu, tout au long de la campagne pour les élections législatives, le mot laïcité plein la bouche. Laïcité uniquement dirigée bien entendu contre la religion musulmane et pour vilipender les prières de rue. Car personne n'avait entendu de protestations de leur part lorsqu'il y a cinq ans, le nouveau président de la République laïque, avait été intronisé chanoine honoraire de la basilique de Latran. Pas de grincement non plus de la part de la droite ou des centristes lorsque Nicolas Sarkozy avait déclaré à cette occasion qu'un prêtre valait mieux qu'un instituteur. À l'UMP, la laïcité est brandie uniquement quand ça arrange...

On ne s'entend plus marcher...

En troupeau, les marcheurs, mâles et femelles, ne s'entendent plus marcher. Ils piaillent tellement. Ils potinent sur tout : internet, la culture, les petits enfants, la descente d'organes, l'opération de la prostate... Ils ne voient pas le grêbe qui plonge, les poules d'eau qui se chamaillent, les cygnes qui gambergent avant de piquer une tête. Non ! Ils s'assomment de leurs soucis. Quelle belle promenade !

2012 : un 1983 à l'envers ?

non) existait. Une autre France semblait possible. Le peuple de gauche l'espérait souveraine et maîtresse de son destin. La monnaie européenne unique, forte pour les forts, n'avait pas cours. Les traités (Maastricht, Amsterdam, Lisbonne) de libre concurrence non faussée pour les capitalistes apa-

économiques.

Débats et souffrance

Mais ces débats sont en partie occultés par les grands médias de parti-pris fédéraliste. L'opinion publique dans son ensemble les ignore. Le peuple n'adhère pas pour autant aux discours prosélytes des Bernard Guetta, et consorts. En 2005, il vote contre le projet de traité constitutionnel. Pour le peuple "social"², l'Europe sociale est un mirage. Préoccupé par la stabilité de l'emploi pour vivre, il craint les délocalisations européennes et mondiales. Il est désabusé ou révolté. Alors, quand il consent à se déplacer vers l'isolement, une partie de ce peuple proteste. Hélas, il ne le fait pas toujours de la meilleure façon. Mais les 18% de Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle ne sont pas un événement nouveau. En 2002, le Front national faisait le même pourcentage. Et, comme l'écrit Frédéric Lordon³, les mêmes causes génèrent les mêmes effets.

Les discours sur les valeurs ne sont pas superflus, mais ils sont insuffisants si les causes économiques de la souffrance ne sont pas traitées. Ils ne masqueront pas les effets sociaux d'une politique néo-libérale auprès des plus fragiles. Ainsi, dans ce contexte, l'éloge du multiculturalisme peut créer des rejets, s'il n'est pas accompagné de mesures positives en direction des couches populaires. Le protectionnisme ciblé lié à des coopérations entre nations, par exemple, ne doit plus être considéré comme un sujet tabou.

Maintenant le changement ?

Emmanuel Todd a prédit avec Hol-

lande, son favori, un 1983 à l'envers. *Maintenant* qu'il est élu, il faudrait donc, pour le *changement*, détricoter une bonne partie de ce qui fut fait depuis.

Pour leur part, les militants laïques savent qu'il n'y aura plus de projet sur l'unification du système éducatif. Le projet Savary défait en 1984 a montré l'inanité d'une telle initiative. Alors si nous refusons que l'enseignement privé devienne une branche de l'enseignement public, restent la nationalisation des établissements privés ou la suppression progressive et programmée des crédits publics alloués à cet enseignement privé. Qu'en sera-t-il ? Et qu'en sera-t-il du projet de constitutionaliser le statut scolaire spécifique de l'Alsace Moselle récusé par les laïques ?

Beaucoup de questions se posent sur le *maintenant*. Toutefois, pour l'instant, nous ne boudons pas notre plaisir. Nous le boudons d'autant moins que Vincent Peillon, dans un courrier du 26 janvier 2012, s'est engagé à soutenir l'ouverture du collège public de Beaupréau.

Jack Proult

¹ Voir *La France est-elle finie* de Jean Pierre Chevènement.

² Laurent Bouvet distingue dans son ouvrage "le sens du peuple" : le peuple démocratique (la communauté souveraine de citoyens), le peuple social (ouvriers, employés), le peuple national (attaché à la souveraineté nationale).

³ Sur le site "pompes à phynances"

trides ne dictaient pas leurs lois.

Mais l'espoir fit long feu. Le désenchantement vint avec le virage de 1983. Une politique d'austérité fut mise en œuvre. Le virage était-il irrémédiable ou put-il être évité ? Nous savons que *les visiteurs du soir* consultés à l'Élysée divergeaient sur la conduite à tenir. Fallait-il maintenir le Franc dans le serpent européen et, pour cela, stopper les réformes envisagées ou, pour les poursuivre, dévaluer et se protéger des attaques extérieures ? François Mitterrand trancha en faveur de la première option : l'Europe. Il fut ensuite un ardent défenseur du traité de Maastricht et de la monnaie commune¹.

Le débat serait-il clos ? Non, il perdure et la crise l'aiguise. Faut-il davantage d'Europe, au détriment des nations ou, au contraire, désobéir à l'Europe pour recouvrer de la souveraineté nationale ? Ces deux questions politiques de fond, à des degrés divers, agitent le débat. (voir pages 4). Aussi, les questions institutionnelles croisent et interfèrent les questions

L'édito



Ne boudons pas notre plaisir. La République laïque n'a plus à sa tête un président qui, pour la transmission des valeurs, préférerait le curé et le pasteur à l'instituteur. Et apprécions l'hommage que porta François Hollande à Jules Ferry lors de son investiture. Il doit être reçu comme un hommage à l'école de la République. Les militants laïques en furent certainement satisfaits. Mais, pour autant, ils n'abandonneront pas leurs revendications. Et *l'Anjou laïque* continuera à porter les plus fondamentales d'entre elles. En même temps, en tant que journal d'éducation populaire, il persistera à s'interroger et à interroger sur les conditions d'une République sociale et démocratique.

Années 1981, 1983, 2012

Le 6 mai 2012, il y eut certes de la joie, mais ce ne fut pas l'enthousiasme débordant du 10 mai 1981.

Il y a trente ans, un programme de changement alternatif (réaliste ou





Les oracles médiatisés serinent qu'il faudrait une vraie Europe fédérale pour juguler la crise. Il faudra donc en persuader les peuples encore attachés à leurs souverainetés nationales. Mais, en France, quelles propositions pourraient-elles les convaincre d'accepter ou de refuser ?

François Hollande

Je veux réorienter la construction européenne. Je proposerai à nos partenaires un pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance pour sortir de la crise et de la spirale d'austérité qui l'aggrave. Je renégocierai le traité européen issu de l'accord du 9 décembre 2011 en privilégiant la croissance et l'emploi, et en réorientant le rôle de la Banque centrale européenne dans cette direction. Je proposerai de créer des euro-obligations. Je défendrai une association pleine et entière des parlements nationaux et européen à ces décisions. Cinquante ans après le traité de l'Élysée, je proposerai à notre partenaire l'élaboration d'un nouveau traité franco-allemand. Je défendrai un budget européen (2014-2020) au service des grands projets d'avenir. Je soutiendrai la création de nouveaux outils financiers pour lancer des programmes industriels innovants, notamment dans les domaines des technologies vertes et des transports de

marchandise ferroviaires.

Et je militerai auprès de nos partenaires pour une Europe de l'énergie. Je proposerai également une nouvelle politique commerciale pour faire obstacle à toute forme de concurrence déloyale et pour fixer des règles strictes de réciprocité en matière sociale et environnementale. Une contribution climat énergie aux frontières de l'Europe viendra compléter cette stratégie. J'agirai, dans le cadre du G20, pour une parité plus équilibrée de l'euro vis-à-vis du dollar américain et du yuan chinois en proposant un nouvel ordre monétaire international.

«*Mes 60 engagements pour la France*»

Jacques Généreux (économiste)

Tout ce que je raconte (le programme du front de gauche) ne semble pas possible dans le cadre européen et bon nombre de personnes sérieuses prônent une sortie de l'euro. (...) Nous souhaitons rester dans le cadre européen au sein duquel il y a eu des apports importants en terme d'environnement, de sécurité, de développement économique, de progrès social, de biens publics. Nous sommes internationalistes et donc pour le renforcement de la coopération des peuples.

Il y a une voie pour faire changer les choses dans l'Union européenne : la subversion en interne. On reste dedans et on désobéit de manière fort aimable et diplomatique : nous prévenons les autres gouvernements que conformément au mandat du peuple français, nous n'allons pas respecter un certain nombre de traités et de directives européennes. Est-ce qu'on risque des mesures de rétorsion ? Non, il existe de nombreuses conditions pour entrer dans l'Union européenne, mais aucune pour en être exclu. Si un seul pays décide de reprendre en partie le contrôle de sa banque centrale, s'il interdit certains produits financiers et s'il reprend le contrôle partiel des mouvements de capitaux, bref, s'il se met à l'abri de la spéculation, ça change tout pour la France et pour l'Europe. Les pays voisins verront que sans sortir de l'euro, sans faire de drame, on peut faire autrement pour régler la crise.

Revue Regards novembre 2011

Jacques Sapir (économiste)

La question d'une possible sortie de la zone euro se pose aujourd'hui avec acuité. Réclamée par les uns (de droite ou de gauche), elle commence à être envisagée par d'autres. Elle reste cependant assez largement refusée par une partie du spectre poli-

tique français qui s'appuie sur l'ampleur de la dette, la stabilité financière et la crainte d'une forte remontée de l'inflation pour en écarter l'idée. Ces problèmes sont réels, mais ils ne sont pas forcément insolubles.

Dans le même temps, on reconnaît de plus en plus les défauts de la monnaie unique (absence de fédéralisme réel au niveau budgétaire, impossibilité d'harmoniser des taux d'inflation très différents d'un pays à l'autre, accroissement de l'hétérogénéité des pays de la zone), voire ses conséquences très négatives pour l'économie française comme pour d'autres économies. Il semble donc que le refus d'envisager l'hypothèse de la sortie de l'euro ne soit fondé sur aucun argument réellement sérieux qui rendrait cette sortie impossible. Le refus étant ici de principe, ou justifié par la crainte de voir l'ensemble de la construction européenne se défaire à la suite d'une telle sortie.

Cet argument est quelque peu controuvé. D'une part, l'euro est une institution qui – juridiquement – est périphérique à la construction européenne. D'autre part 11 pays de l'Union européenne (UE) ne font pas partie de la zone euro. Son éclatement ne saurait donc menacer l'édifice Communautaire.

Site : Mémoire de luttés

Les euro-bonds

Les eurobonds, ou euro-obligations, seraient des emprunts émis en commun par les pays de la zone euro sur les marchés. Défendus de longue date par les partisans d'une Europe fédérale.

La dette des états sera divisée en deux. La dette mutualisée (celle qui passe par l'agence de la dette qui est garantie par tout le monde) surnommée « obligation bleue » et la dette qui reste de la responsabilité unique de l'état, « l'obligation rouge ».

Frédéric Lordon (économiste)

Les *eurobonds* en place et le risque d'un défaut souverain (national) quasi annulé, il n'y aura plus à attendre des situations de crise sérieuse pour voir débarquer ces messieurs de la troïka (...). La surveillance constante des politiques économiques nationales, jusqu'à les placer sous un régime de quasi-protectorat, sera ainsi présentée comme la « juste contrepartie » des facilités offertes par les *eurobonds*, et comme « nécessaire régulation » des effets d'aléa moral qui s'ensuivent. Entre TSCG constitutionnalisant des règles d'or et police permanente de la politique économique, des *eurobonds* sous influence allemande pousseront donc la dépossession des souverainetés à un point où l'on testera à un degré inédit la capacité des peuples à supporter la vasalisation technocratique.

Site : Pompes à Phynances

« L'ANJOU CHANGE

ET RESTE LE

MÊME »



Christian Pihet

**CHRISTIAN PIHET, PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE SOCIALE
À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, ANALYSE LA PRÉSIDENTIELLE
DANS LE MAINE ET LOIRE¹**

Anjou laïque : Quelles sont pour vous les évolutions qui ont marqué le premier tour de l'élection présidentielle dans le Maine et Loire ?

Christian Pihet : On pourrait dire que l'Anjou change en restant fidèle à lui-même... c'est-à-dire que la droite arrive en tête avec trois points de plus que le résultat national et que la participation électorale est toujours supérieure à celle du pays (84,4 contre 80 %).

Cela constaté, il faut également noter que sur le long terme les évolutions deviennent de plus en plus visibles avec comme résultat un alignement progressif sur les résultats nationaux, une « banalisation » des comportements électoraux angevins. En effet, comme d'ailleurs l'Ouest, le Maine-et-Loire a cessé d'être un bastion imprenable de la droite.

Le modèle social local traditionnel qui était fondé sur le socle d'une économie agricole et d'industries de main d'œuvre, sur un réseau de petites villes et de bourgs industriels avec en relais politique une adhésion forte aux valeurs « centristes » c'est-à-dire démocrate-chrétiennes, a cédé la place à des rapports sociaux et économiques plus complexes.

Le département et surtout l'agglomération angevine accueillent de nouveaux habitants, souvent entre 30 et 50 ans, dotés d'un meilleur niveau de formation et attirés par des emplois tertiaires dans une économie de services bien plus diversifiée. Ainsi la part des cadres a été multipliée par 2 dans l'agglomération angevine entre 1980 et 2010 et par 1,5 dans celle de Cholet. En matière de formation, le taux de réussite au baccalauréat est supérieur de deux points à la moyenne nationale. Les faibles niveaux de formation, qui handicapaient l'économie locale, s'estompent progressivement. Mais parallèlement, on constate que des proces-

sus d'exclusion sociale se perpétuent notamment au détriment de jeunes issus de milieux populaires qui décrochent du système éducatif. La société angevine est moins polarisée que celle du reste du pays mais elle prend progressivement la forme du « sablier » évoqué par Alain Lipietz. A savoir une base et un sommet tous les deux étouffés.

Dans le même temps, du fait de la hausse constante des prix immobiliers en ville et à cause des facilités de communication et de la domination sans partage de l'automobile individuelle, l'étalement urbain se poursuit autour d'Angers et de Cholet créant des mosaïques de paysages composites associant des lotissements de différentes gammes à des espaces agrestes.

Les réseaux de services et d'équipement n'ont pas toujours suivi... Enfin, on observe un écart grandissant entre les parties centrales et occidentales du département, dynamiques, plus jeunes et aux revenus plus élevés et l'est (Saumurois, Baugeois) moins attractif, où l'emploi qualifié est plus rare et qui risque de demeurer en marge.

Ce détour par l'analyse sociale contribue à expliquer à mon avis les résultats électoraux.

Le vote « à gauche » continue à progresser à partir de l'agglomération angevine et des fronts de périurbanisation. Il s'effectue en faveur du PS (27 % pour Hollande) et secondairement au bénéfice du Front de Gauche (9,3 %). Il est à noter que la géographie des deux votes se recoupe et bute sur les mêmes territoires- Saumurois, Segréen -. Cela dit, les valeurs enregistrées sont proches des moyennes nationales, deux points en moins dans les deux cas, ce qui confirme les hypothèses de moyennisation du comportement angevin.

Le FN arrive en troisième position

avec près de 14 % des exprimés. Ses meilleurs résultats sont dans l'est du département et dans la « grande » banlieue angevine. Des analyses antérieures avaient pointé le malaise social, le sentiment d'abandon régnant dans ces secteurs provenant de couches moyennes et populaires.

Le courant centriste obtient 12,7 %, mais il ne peut être réduit à la candidature de François Bayrou étant donné que localement pas mal de leaders centristes s'étaient ralliés dès le premier tour à la candidature de Sarkozy. En définitive, au second tour, c'est la droite qui l'emporte de justesse dans le département avec 10 000 voix d'avance sur près de 450 000...et Sarkozy est sévèrement battu à Angers (43%). Cette avance de la droite provient des petites villes et des milieux ruraux ancrés à droite (bourgs du Choletais, Saumurois) mais elle est progressivement rognée et mise en danger par les évolutions de la société locale qui, pour l'instant, favorisent les partis de gauche. Le paysage politique angevin apparaît donc plus fluide qu'il ne l'a jamais été depuis la Libération.

A. L. : À Angers, au premier tour de la présidentielle, à un demi point près la gauche est majoritaire, n'est-ce pas un démenti à tous ceux qui, depuis 1989 affirmaient que, pour conserver la ville d'Angers le parti socialiste devait s'allier avec le centre ou est-ce une évolution de la population ?

C. P. : Les situations issues d'un vote national et celles résultant d'un enjeu local sont difficilement comparables. Toutefois, le total des candidats de gauche et écologiste frôle effectivement les 50 % au premier tour. Et Hol-

lande totalise 57 % au second tour. Indubitablement, les mutations sociales évoquées plus haut jouent un rôle. Rappelons l'importance et l'épaisseur de la vie associative dans le département et à Angers. D'autres réseaux de sociabilité, plus urbains, souvent associatifs organisés autour de thématiques environnementales et de vie quotidienne remplacent ainsi les anciens et ils ne sont guère favorables d'emblée à la droite classique. Christophe Béchu l'avait bien compris puisque lors des élections municipales de 2008, il avait ouvert sa liste à des personnalités issues de ces réseaux et s'était distancié de la droite classique. Il avait presque atteint son but.

La prochaine élection municipale pourrait se jouer, au-delà des étiquettes politiques, sur la capacité à satisfaire les demandes et les besoins des habitants et sur l'attraction exercée sur ces réseaux. A noter aussi que la participation électorale est plus faible en ville et que l'abstention concerne surtout les quartiers populaires (Verneau, Monplaisir). On risque de rencontrer une situation « à l'américaine » où les « pauvres ne votent plus guère »... le jeu politique urbain se limitant alors à la conquête des couches moyennes. Il est donc urgent pour les partis de gauche de réfléchir à des formes d'action facilitant la réintroduction des milieux populaires dans le système politique. Question ouverte

...

¹ La réponse à la dernière question sur le vote du F. N. dans le noyantais à voir sur le blog (<http://anjoulaique.blogspot>)

Une autre

François Hollande veut être un président normal par rapport au président sortant et il a promis de laisser davantage d'initiatives au gouvernement et au parlement. Par ailleurs, Arnaud Montebourg, pendant les primaires du parti socialiste, appelait à une VI^e République et Jean-Luc Mélenchon pendant la campagne du premier tour se disait favorable à une constituante.

Alors dans une perspective de progrès démocratiques (représentativité plus grande et plus constante du peuple souverain), pensez-vous qu'une sixième République soit nécessaire ou qu'une présidence normale suffise ?

Elle révèle *a priori* que notre régime politique connaît une certaine dérive vers des postures politiques moins démocratiques ; en tous les cas dont les caractères démocratiques ne sont pas continus : une sorte de démocratie à éclipses.

gle une VI^e République qui ne dit pas son nom a été progressivement confectionnée.

Arnaud Montebourg a proposé de changer de République. Cela dit, une nouvelle Constitution n'est pas nécessaire pour revaloriser les prérogatives du Parlement, et donc celle du gouvernement qui devrait en être l'émanation, et ravalier l'hyper-présidence.

Il faut observer que la Constitution de 1958 a été modifiée 24 fois. A elle seule, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a modifié 37 articles sur les 89 que compte le texte de 1958.

La Constitution ne devrait plus être conçue comme un moyen d'élaboration et de conduite des politiques publiques comme l'inscription d'une règle d'or budgétaire, par exemple. Auquel cas elle court le risque d'une dévalorisation comme celle qu'a connue la loi.

Les pouvoirs du Président devront être circonscrits. Son droit de dissolu-



normalisation présidentielle portée par François Hollande a aussi une dimension constitutionnelle. Le Premier ministre ne sera plus le principal collaborateur du Président de la République mais sera le chef effectif du gouvernement comme le prévoit l'article 20 de la Constitution. Le Président incarne la France et doit rester en surplomb des difficultés conjoncturelles.

faut-il rappeler que l'acte fondateur de la République en France est la conquête en 1789 du pouvoir de voter l'impôt et le budget de la Nation. Les organes parlementaires dédiés aux affaires européennes et aux finances des États-membres de l'Union devraient devenir les interlocuteurs favoris des institutions européennes dans le cadre de cette gouvernance.

Le réinvestissement démocratique dans les compétences du Parlement repose aussi sur une conception radicale du cumul des mandats et des fonctions. La réélection doit être interrogée. L'addition des mandats et des fonctions électives, dans le temps et sur le territoire, doit être réévaluée. Pour le moment, François Hollande a souhaité que « pour diversifier le profil des responsables politiques, les parlementaires ne pourront plus cumuler leur mandat et leur fonction avec la responsabilité d'un exécutif local ».

Notre démocratie doit être davantage continue. Le relèvement de notre régime politique représentatif y contribuera. Mais cela ne suffit plus. Les autres dimensions de la démocratie, collaborative et directe, doivent être repensées et revalorisées. François Hollande a donc proposé l'organisation de grands débats publics sur les sites internet officiels, débats placés sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Il souhaite aussi élargir les conditions de recours au référendum d'initiative partagée.

Pour toutes ces raisons le nouveau président de la République doit obtenir une large majorité parlementaire afin de pouvoir réunir le Congrès en vue de la modification de la Constitution.

Antony Taillefait

Fédération du Parti socialiste de Maine et Loire :

la question n'est pas posée de façon satisfaisante

Si l'on prend attention aux nombreuses révisions constitutionnelles et aux changements de comportements politiques adoptés dès la présidence Mitterrand, exacerbés et caricaturés lors du dernier quinquennat, la V^e République n'est plus. Tout au moins elle n'est plus conforme à la conception originelle portée par le Général de Gaulle. En particulier, le domaine réservé du président de la République a vécu. Notre République est présidentialisée sous entendu assez autocratique. Le chef de l'État s'est attribué un pouvoir d'évocation systématique des questions gouvernementales. La vie politique est désormais personnalisée et médiatisée. Elle est devenue une monocratie en quelque sorte dans laquelle le rythme des médias est le rythme des politiques. Les assemblées sont considérées comme des « faire-valoir » et les députés comme des « faire-savoir », porte-parole des éléments de la présidence de la République. Sous cet an-

tion du Parlement limité. L'emploi des pouvoirs spéciaux présidentiels (Constitution, art. 16) rendu impossible. Son



irresponsabilité politique et pénale reconsidérée. Cependant, il faut retenir que le comportement politique du Président de la République est capital. La

Ensuite, le rôle du Parlement pourrait être modifié au niveau constitutionnel en supprimant ou en révisant ce que les juristes nomment, à la suite de Michel Debré, les règles de parlementarisme rationalisé : pouvoir limité de censure du gouvernement ; maîtrise gouvernementale de l'ordre du jour des assemblées ; etc. Dans ce sens, François Hollande a proposé : une présentation systématique de l'agenda des réformes par le Premier ministre, une présence plus forte des Parlementaires aux séances des commissions et des assemblées ; un rôle accru des commissions permanentes et des commissions d'enquête ; une nouvelle composition du Conseil constitutionnel ; la participation du Parlement à la nomination du Défenseur des droits, etc.

Le rehaussement des prérogatives parlementaires est crucial pour la confection d'une gouvernance économique européenne. En matière budgétaire en particulier, Parlements nationaux et Parlement européen devraient être en mesure d'arbitrer en dernier ressort ;

CONSTITUTION ?

HUMEURS et RUMEURS

Passons sur le thème journalistique de la normalité qui indiquait à la fois un rejet et une attente, mais qui ne signifie pas grand-chose en lui-même.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a, peut-être confusément, une aspiration à autre chose, une demande de citoyenneté et de respect.

Des signes de plus en plus nombreux démontrent la profondeur de la crise et les attentes qu'elle suscite : les élections sont souvent plus marquées par la volonté d'éliminer que par le soutien à un projet ; la vie politique est de plus en plus professionnalisée et le

Mais si le changement des institutions est nécessaire, il ne saurait suffire car la démocratie demande la recréation de la citoyenneté, la réappropriation par les citoyens de la vie publique qui est leur bien commun. C'est pourquoi une Constituante élue au suffrage universel est nécessaire ; elle est à la fois un but (les institutions) et un chemin (la citoyenneté).

C'est à partir de ces constats que nous avons développé à partir de 2007 (après le coup d'État qu'a représenté la ratification de Traité de Lisbonne) l'Association pour une Constituante.

conitaires. Au contraire, il s'agit de les réinsérer en tant que membres du corps politique souverain qu'on appelle le peuple. Certes, le mot « souveraineté » a été dévalorisé par un intense travail de sape destiné à légitimer une mondialisation qui n'est que l'expression de la domination des opérateurs financiers ou une construction européenne qui est un segment particulier de cette mondialisation. C'est pourquoi il faut réaffirmer que la souveraineté nécessaire des peuples n'est pas une manière de s'isoler, mais au contraire de créer les bases démocratiques nécessaires à l'affirmation de liens internationaux solides.

La dernière élection présidentielle a indiqué l'aspiration de nos concitoyens à une vie politique assainie. Que la question de la réaffirmation des principes républicains soit évoquée pendant comme après la campagne électorale est une bonne chose. Elle est le point d'appui de la reconstruction démocratique. L'ordre du jour est de mener ce processus à son terme naturel : l'élection d'une Assemblée Constituante au suffrage universel en France.

André Bellon,

<http://www.pouruneconstituante>

L'Association « Pour une Constituante » : un but et un chemin

fossé s'approfondit encore entre élus et citoyens ; les élus dépendent plus de leurs partis que de leurs mandats. On peut ainsi multiplier les symptômes de la grave maladie qui ronge la démocratie.

Dans un tel contexte, les tenants du pouvoir établi développent des thèses qui tentent de justifier le système. Ainsi, d'après eux, les citoyens seraient incapables de juger et de comprendre un monde de plus en plus complexe. Le peuple serait mu par des pulsions dangereuses... C'est à partir de telles analyses qui remettent en cause tous les fondements de la philosophie des Lumières que s'est développée une vision élitiste de la vie publique, donnant une prime à certains, censés déterminer les instruments nécessaires à l'action politique. Toute contestation de cette vision est alors qualifiée de populiste.

À l'inverse, les critiques du système dérapent souvent vers la contestation de la démocratie elle-même, en particulier du suffrage universel, confondant ainsi le principe et sa mise en œuvre.

Retrouver les fondements de la démocratie nécessite alors une véritable révolution des esprits. Bien sûr, les institutions ne sont pas adaptées à un fonctionnement serein de la démocratie ; tout particulièrement, le poids du Président de la République, conséquence de la Constitution de 1958, elle-même renforcée par l'élection du Président au suffrage universel et par les réformes du gouvernement Jospin (quinquennat et inversion du calendrier électoral), détruit le principe républicain de la séparation des pouvoirs.

Cette idée, alors marginale, s'est largement développée depuis, au point d'être mise en avant par certains candidats à la Présidentielle. Il importe donc d'amplifier le mouvement et d'en rappeler les fondements.

Il ne s'agit pas là de mesurées destinées à permettre aux individus de participer à des débats plus ou moins se-



Coincidence

Quelles sont les caractéristiques communes des 7^e et 16^e arrondissements de Paris et les villes de Neuilly-sur-Seine, de Nice ou encore de Boulogne-Billancourt ?

Celles de figurer à la fois dans le palmarès des communes de plus de vingt mille habitants comportant le plus de redevables à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), et dans celui des villes ayant accordé le 6 mai le plus massivement ses suffrages à Nicolas Sarkozy, soit plus de 60% dans chacune d'entre elles.

La palme revient à Neuilly-sur-Seine dans les deux tableaux. C'est la 4^e commune de France par le nombre d'habitants assujettis à l'ISF, mais surtout la première par le montant d'impôt dont chacun de ces contribuables fortunés s'est acquitté en 2010 (23 581 € en moyenne) et la première quant au score atteint par Sarkozy : 84,2% des voix.

Paris 16^e n'est pas en reste qui concentre le plus grand nombre de redevables à l'ISF (18 864 €) et vote Sarkozy à 78,01%.

Le 7^e arrondissement le suit de près, avec ses 7180 contribuables à l'ISF s'acquittant chacun de 22 547 € en moyenne (2^e rang) et plébiscitant Sarkozy à 71,76%. Boulogne-Billancourt, 9^e en nombre de foyers payant l'ISF, a voté pour le candidat UMP à 63,18%.

Quant à Nice, forte de sa 8^e position en nombre de fortunes, 60,35% des électeurs y ont voté Sarkozy le 6 mai.

Faut-il n'y voir qu'une simple coïncidence ?

J. L. G.

Démagogie

De Jean-François Copé : « On va en train à Bruxelles, et en métro au ministère. C'est à celui qui prendra le transport le moins cher, le plus lent, le plus démagogique . »

Le train, je croyais que le T.G.V détenait le record de vitesse. Démagogie, nous sommes tous des démagogues, nous qui prenons les transports en commun les moins chers...et pour cause.

La dette : une année charnière



otre dette publique autour de 1700 milliards d'euros avec une soi-disant charge de 26 000 euros à la naissance pour chaque petit français qui arrive sur « notre planète » traduit-elle la déficience totale de la gestion de nos comptes publics avec ce constat apparemment incontournable : « Nous vivons au dessus de nos moyens » ?

Abandon des prérogatives de financement

Les raisons des déficits successifs des comptes publics et de leur traduction en dette cumulée toujours croissante depuis quarante ans seraient donc le produit, pour les libéraux, de l'inadaptation de l'État-Providence et de l'incurie de l'Administration publique en matière de gestion.

En réalité, cette approche avec la crise financière de 2008 et les soubresauts financiers actuels semblent légèrement insuffisante, il n'est donc pas inutile de se pencher sur l'histoire monétaire et financière de ces quarante dernières années.

Celle-ci est avant tout caractérisée par la modification du financement monétaire des besoins financiers collectifs de l'État - tout d'abord strictement en France avec la loi du 3 janvier 1973 et ensuite dans le cadre des traités européens - article 104 du traité de Maastricht 1992 (retranscrit dans le droit français avec la loi du 4 août 1993) et article 123 du traité de Lisbonne (2007).

Ces textes ont abouti à l'abandon des prérogatives de financement à moindre coût de l'État par la Banque Centrale, et cela, au profit des banques commerciales privées. Sur une dette publique évaluée sensiblement à 1 700 milliards d'euros, les banques privées ont détourné en toute légalité 1 500

milliards d'euros des caisses de la nation au titre de la charge de la dette (intérêts) et elles ont contribué à l'alourdissement du service de la dette (intérêts plus remboursement annuel du capital emprunté), qui avec l'obligation de réemprunter 180 milliards d'euros en 2012 aux échéances, pérennise un système très profitable aux banques.

En réalité, c'est à partir de 1973 que les intérêts à payer vont flamber. Dès 1975, le montant a doublé et atteint deux milliards d'euros sous l'effet du retour du déficit budgétaire et des nouvelles dispositions monétaires. En 2010, les intérêts versés qui s'élèvent sensiblement à 50 milliards d'euros base 2005 ont donc été multipliés par 52,5 par rapport à 1973, et cela, sans aucune proportionnalité avec l'évolution du PIB (multiplié par 11) ou des dépenses de l'ensemble des Administrations publiques centrales locales et Sécurité Sociale (x 15,5) durant cette période.

ment, on peut très bien mettre en cause d'une manière à la fois technocratique et libérale les dépenses publiques comme l'école, la santé, les prestations sociales en omettant totalement que les contraintes civiles et sociales ont pesé de plus en plus sur les structures publiques.

- En 1973, il y avait une population active de 22,5 millions de personnes avec un taux de chômage de moins de 3% (sensiblement 500 000 chômeurs), 6,3 millions de retraités et 13 millions d'élèves et étudiants.

- En 2010, la population active est proche de 29 millions avec un taux de chômage supérieur à 9% (2,8 millions de chômeurs et 4,5 millions avec ceux qui ont un minimum d'activité), 16 millions de retraités et 15 millions d'élèves et étudiants.

Parier sur l'avenir

À contrario la prise en charge quasi-totale par l'État et le contribuable des 30 milliards d'euros d'exonération et

d'allègement de cotisations sociales est actée définitivement en dépit de la faible répercussion reconnue sur l'emploi liée à l'effet d'aubaine.

Lorsque l'on sait que le coût total (salaire net plus cotisations patronales et salariales) d'un enseignant en début de carrière est 42 000 euros par an avec 500 millions d'euros de moins d'exonération de cotisations, on aurait pu annuellement sauvegarder 11 900 postes d'enseignant. L'investissement immatériel dans l'éducation est-il suicidaire pour nos finances publiques ? Les 60 000 emplois dans l'Éducation qu'envisage de rétablir le nouveau président pendant son mandat coûteront à la collectivité dans cinq ans deux milliards d'euros par an. C'est approximativement l'équivalent annuel du montant des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes qui, en partie, est également pris en charge par la collectivité avec les mutuelles.

Ne faudrait-il pas en période de crise parier tout autant sur l'avenir de nos enfants que sur le confort matériel d'une corporation ?

N'en déplaise à la Commission Européenne le ressort de la dette n'est pas dans la dépense éducative !

Si l'on ajoute à tous ces éléments une fiscalité pour faire simple assez inégalitaire avec « des niches pour les riches », il y a bien un lien entre la dette publique et la transformation progressive de l'État Providence en « État profinance », et cela, même dans un pays plutôt social comme la France.

Alain Ageorges

1973

Double peine

Il y a bien ici une des anomalies principales des comptes publics. En 2007, il est à noter que ces intérêts (51 milliards d'euros) correspondaient au besoin de financement de 51,9 milliards d'euros global (différence recettes et dépenses pour les trois Administrations), malheureusement quasiment triplé avec les effets de la déflagration financière 2008. Ces déséquilibres entretiennent la dette et le monde de la finance ne doit pas infliger la double peine au peuple : paiement d'intérêts plus ou moins indus et ensuite austérité accrue en contrepartie de la déraison financière spéculative. Le versement des intérêts est ni plus ni moins un prélèvement rentier usuraire sur les finances publiques qui s'évalue depuis 20 ans sensiblement à 5% des dépenses des Administrations publiques. Le vrai problème est là. Ce n'est pas la dette publique en elle-même mais pourquoi cette dette et quels en sont les bénéficiaires ?

Si l'on s'exempte de ce questionne-



Technicolor

à Angers, un cas d'école

« Recherche un ou plusieurs industriels intéressés par la reprise, totale ou partielle, des activités du site dans le cadre d'une stratégie produit renouvelée.(...) ».

C'est en lisant cette petite annonce dans le journal Les Échos daté du 16 mai 2012 que les salariés de Technicolor ont appris la mise en vente de leur site de production de décodeurs.

Une simple variable d'ajustement

En 2011, Technicolor affiche un chiffre d'affaire de 3,45 milliards, mais une perte de 324 millions.

La direction s'est engagée depuis plusieurs années dans le rachat de dizaines d'entreprises avec l'objectif jamais atteint de créer un groupe de dimension internationale. Résultat : un surendettement de 1,1 milliard qui pèse très lourd dans la trésorerie de l'entreprise.

Les opérateurs de téléphonie et de télévision cryptée font pression sur les coûts de production des décodeurs. France Télécom (dont l'Etat est actionnaire à 26%) a récemment rompu son contrat avec Technicolor pour aller se fournir chez un concurrent Sagemcolor qui a délocalisé en Tunisie. Dans le même temps, la Cour Européenne de Justice décidait de supprimer la taxe à l'importation (13,9%) sur les décodeurs au nom de la règle de la concurrence libre et non faussée inscrite dans les traités européens.

Suite à cela, la direction a décidé de transférer la production au Brésil. On mesure l'impact économique et social d'une telle décision, mais aussi ses effets environnementaux liés aux trans-

DÉLOCALISATIONS, CAPITALISME FINANCIER PRÉDATEUR, UNION EUROPÉENNE DOMINÉE PAR LE DOGME ULTRALIBÉRAL.

A NOS PORTES, CE QUI SE PASSE À TECHNICOLOR (EX THOMSOM) EST UNE ILLUSTRATION TRÈS CONCRÈTE ET PRESQUE CARICATURALE DES EFFETS D'UNE GESTION IMPOSÉE PAR LE CAPITALISME FINANCIER.

ports que cela induit.

Pour autant cela ne suffit pas aux investisseurs car Technicolor est « sous la pression de fonds activistes Apollo Investment et Third Point qui voulaient démembrer le groupe en vendant son fleuron, un portefeuille de 42000 brevets (...) » (Le Figaro du 2.5.2012).



En effet, Technicolor détient un « trésor » de 42000 brevets utilisés pour la fabrication des appareils audios, vidéos, décodeurs. . .

Ces brevets ont généré par le biais des royalties des recettes de 346 millions en 2011.

Les fonds de pension, considérant que les ateliers de production ne procuraient pas assez de profits immédiats ont indiqué vouloir vendre tout ou par-

tie des brevets détenus par Technicolor, ce qui revient à brader le patrimoine de l'entreprise.

Dans Les Echos du 10.5.2012, D. Ranque, ex-PDG de Technicolor déclarait : « Le problème de Technicolor aujourd'hui, c'est qu'une partie du capital est passée dans des mains d'investisseurs dotés d'une stratégie à

court terme. ».

On ne saurait dénoncer plus clairement les pratiques du capitalisme financier.

Ajoutons pour compléter le tableau que le Centre de recherche Technicolor de Rennes a reçu au titre du crédit impôt recherche une aide publique de 23 millions d'euros en 2011.

Observons enfin que dans l'annonce publiée dans *Les Echos* sont développés

des arguments pour attirer d'éventuels repreneurs.

Parmi ces arguments, on peut lire : « La mobilisation de l'environnement institutionnel et politique régional au service des projets de reprise (locaux, formation...) ».

Autrement dit, on liquide, on brade mais, rassurez-vous, les collectivités locales sont prêtes à mettre de l'argent public dans cette opération de pure spéculation financière.

Un capitalisme prédateur

On a des fonds de pension « activistes » -dixit Le Figaro- qui sont prêts à liquider une unité de production et à mettre 350 personnes au chômage pour augmenter les taux de profit.

Des investisseurs prêts à brader les brevets pour des profits immédiats contre l'avis même des patrons entrepreneurs dénonçant des stratégies à court terme et virés depuis.

Une délocalisation aux effets environnementaux désastreux.

Un État actionnaire d'un des principaux clients de Technicolor qui ne fait rien durant toute l'année 2011 comme il aurait pu et dû le faire.

Une Union Européenne farouche partisane de la concurrence libre et non faussée qui annule toute protection douanière sur un produit qui ne sera plus fabriqué en France.

Des investisseurs qui ne renoncent pas à obtenir des fonds publics pour cette opération.

Les politiques vont-ils enfin reprendre la main sur le capitalisme prédateur ?

Jean-Louis Grégoire

Le traité constitutif de l'U.E¹ Des articles en trompe-l'oeil

L'article I 47-4 donne la possibilité aux citoyens de demander un référendum. Trompe l'oeil. Car, il est dit que la constitution ne peut pas être remise en cause et, finalement, c'est la Commission qui décide de la tenue ou non d'un référendum.

L'article I 20 affirme que le parlement «exerce conjointement avec le Conseil (des chefs de gouvernement), les fonctions législatives et budgétaires». En réalité, il ne peut orienter les choix politiques car, selon l'article I 26-2 «un acte législatif ne peut être adopté que

sur proposition de la Commission»...

L'article II 94 «reconnait et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale aux services sociaux dans les états où ils existent». Où ils existent...

L'article III 166-2 «les entreprises chargées de la gestion des services d'intérêt économique général (c'est la formule utilisée en lieu et place de service public, et ces entreprises peuvent être parfaitement de statut privé) sont soumises, aux règles de la con-

currence».

L'article I 52 «L'union maintient avec les Eglises un dialogue, ouvert, transparent et régulier», mais rien sur le droit au divorce et à l'IVG.

Un traité pour «le saint marché» en quelque sorte.

J.P. Brachet

¹ Extrait d'un article à retrouver sur le blog <http://anjoulaïque.blogspot.com>



Collège public des Manges : la prochaine fois l'inauguration

LE 2 JUIN PETIT TOUR À VÉLO DANS BEAUPRÉAU ET RASSEMBLEMENT AU PARKING DE LA PROMENADE DEVANT LA FUTURE CITÉ SCOLAIRE, CE FUT ENCORE UNE MANIFESTATION POUR LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE PUBLIC.

Comme les précédentes, elle fut sympathique. Toutefois, au moment de la séparation, ce ne fut pas « À la pro-



Christelle Annonier

« Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone ».

chaine », mais « A l'inauguration ». Depuis, le 27 avril, le contexte politique a changé. Christophe Béchu devrait en tenir compte. Les représentants de l'État dans le département ne le soutiendront plus dans son déni républicain. Vincent Peillon dans un courrier daté du 26 janvier adressé au *Collectif vigilance laïcité* affirme que l'article L 141 du Code de l'éducation doit s'appliquer sur tout le territoire. Cet article stipule que l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'Etat. Il en découle un décret qui peut obliger les collectivités territoriales à inscrire la dépense due à ce devoir au programme prévisionnel des investissements. En 2010, le Comité départemental de l'Education nationale a voté un vœu demandant son application. Monsieur le Préfet avait refusé de le faire exécuter. Nous voyons mal maintenant un Commissaire de la République adopter contre son Ministre la même position. En effet, Monsieur Vincent Peillon termine ainsi sa lettre « Je me félicite et j'approuve la décision du Conseil régional d'implanter un lycée à Beaupréau. De même,



l'application du droit fondamental à la scolarisation dans l'enseignement public, tout comme la démographie locale, rend légitime et nécessaire la construction d'un collège public dans la même Cité scolaire». Aussi, si Monsieur Béchu veut éviter le conflit avec l'Etat, il ferait bien de construire le collège dans les meilleurs délais. Il a déjà 3 ans de retard par rapport à l'ouverture du Lycée en 2015. La manifestation du 2 juin avait un double objectif : rappeler à Monsieur le Ministre de l'Education nationale que les promesses républicaines engagent ceux qui les font, rappeler à Chris-

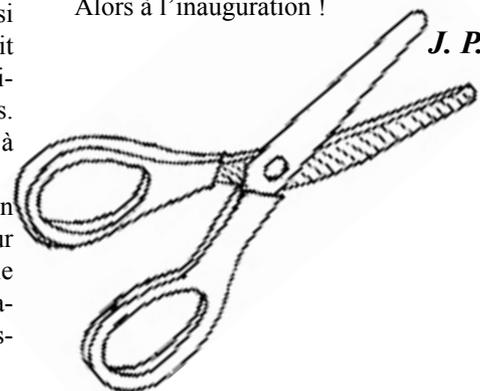
tophe Béchu que les parents d'élèves des écoles publiques et les organisations qui les soutiennent ne baisseront jamais les bras.

Elles et ils étaient tous là.

Les candidates et candidats de gauche aux élections législatives naturellement. Tous ont tenu à exprimer leur engagement pour la réalisation du Collège. Ces soutiens augurent d'un bon rapport de forces s'il s'avérait que le Président du Conseil général s'entête à jouer la montre. Tous avaient préparé une intervention pour convaincre qu'ils n'accompagnaient pas les parents d'élèves le temps d'une élection.

Syndicats, organisations laïques, parents d'élèves ont répondu présents. FSU, UNSA, SGEN, CGT, FCPE, FOL ont pris la parole pour indiquer que la réalisation du collège était en bonne place dans leurs cahiers de revendications.

Alors à l'inauguration !



Le Collectif :

le privé n'assure pas un service public



Roland Chevallier, un manifestant : « Ça fait 70 ans que je l'attends ».

Que pensez-vous de la lettre de Dominique Brossier, Pierre Cassin, Marc Andrault parue dans le dernier Anjou laïque ?

Quelle conversion ! Nous nous souvenons que Dominique Brossier déclarait, il y a quelques temps, que les Mauges détruites par la Révolution n'ont pas besoin de la République pour éduquer leurs enfants. Si ce ne sont pas exactement ces paroles, c'était le sens de sa déclaration. Et puis arrêtons, l'ensei-

LES AMIS DE L'ASSOCIATION DOM SORTAIS PRÉTENDENT MAINTENANT QUE LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE BEAUPRÉAU ASSURENT UN SERVICE PUBLIC. NOUS AVONS INTERROGÉ MONIQUE PASQUIER ET BERNARD AUDUREAU SUR CETTE POSITION ET SUR L'AVENIR DU COLLÈGE PUBLIC.

gnement catholique n'a pas renoncé à l'évangélisation. Sur cette mission, les déclarations de l'ancien évêque d'Angers, conseiller auprès du Vatican pour l'enseignement catholique et du nouvel évêque sont claires. Alors brusquement, l'ancien séminaire de Bonnes Nouvelles assurerait un service public, lequel, que nous sachions, est laïque. Les subtilités d'interprétation de la loi Debré nous échappent. Mais, tant sur la laïcité que sur le service public d'éducation nous sommes prêts à un débat public, ici, à Beaupréau. Nous ne craignons pas une franche discussion.

Espérez-vous enfin la construction du Collège ?

Oui, plus que jamais. Sinon, il y aurait un trou dans la scolarité des élèves du public entre l'école primaire et le lycée. L'interruption de la continuité scolaire publique sera flagrante à l'ouverture du lycée. Dans la logique de cette continuité le collège aurait dû ouvrir quatre ans avant le lycée. Rien qu'en ne comptant que les élèves du public, 80 élèves peuvent rentrer en sixième. Le collège aurait tout de suite



Monique et Bernard, répondent à l'envoyé très spécial de l'Anjou laïque.

eu un effectif de 320 élèves. La polémique sur le nombre d'élèves n'a pas lieu d'être. Christophe Béchu diffère la construction pour uniquement sauvegarder le plus longtemps possible les intérêts du privé. Il sait très bien que l'enseignement public progresse dans les Mauges¹. En cinq ans trois écoles furent ouvertes (Gesté, Jallais, Andrezé) et le nombre de classes augmente dans les écoles existantes. La réalisation d'un collège public entraînerait une demande en amont. Christophe Béchu le sait aussi très bien. Et, dit-il, sa position ne serait pas idéologique !

La lettre de Vincent Peillon adressée aux collectifs laïques est-elle le sésame que vous attendiez ?

Nous l'espérions d'un gouvernement se situant à gauche. Maintenant, il faudra qu'il passe aux actes, si l'attitude du Président du Conseil général ne change pas. Nous sommes aussi décidés à nous adresser au Premier ministre. Natif de Maulévrier, il a récemment déclaré qu'il fut enchanté d'avoir suivi sa scolarité secondaire dans le public au lycée Colbert. Il devrait fa-

cilement comprendre que les élèves de Beaupréau aimeraient éprouver le même plaisir sans être obligés de prendre un car. Le mot d'ordre de la manifestation aurait pu être « Et maintenant, on réalise ».

¹ Voir sur le blog (<http://anjoulaique.blogspot.com>) les écoles primaires dans les Mauges



Christophe Airaud adresse des remerciements aux participants, aux syndicats et aux partis politiques pour leurs soutiens.

#HUMEURS Et RUMEURS

Vive les Bretons ?

1462, par le traité du Plessis Macé, le Royaume de France absorbe la Bretagne. Le dit

traité laisse aux Bretons la faculté de déterminer par eux-mêmes le montant de l'impôt. La Révolution, en 1792, programme bien que la République est « une et indivisible ». Cependant, les particularités régionales demeurent au nom de l'Histoire. Ainsi, entre autres en Alsace-Moselle et en Guyane. Mais alors, pourquoi ne pas reconnaître aux Bretons le droit de déterminer eux-mêmes le montant de leurs impôts, le

traité de 1462 n'ayant jamais été officiellement et formellement aboli ?

Ca grenouille dans les bénitiers

C'est un ancien préfet qui affirmait qu'en Anjou « on assassine derrière les tentures ». Il semblerait que ladite forme d'homicide n'est pas la spécialité angevine. On la pratique aussi derrière les épaisses tentures du

Vatican. Les septuagénaires et octogénaires Monsignores se jalourent et se glissent allègrement des peaux de bananes sous les pieds, établissent des plans dans la perspective de la succession du chef, comme de vulgaires membres des hiérarchies de nos partis politiques. Ajoutez à cela les malversations financières. Même revêtus de pourpre les hommes restent des hommes ; un constat peut-être, somme toute, réconfortant.

Refonder

l'école



LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES SE FÉLICITE QUE LE PRÉSIDENT QUI, POUR LA TRANSMISSION DES VALEURS, PRÉFÉRerait LE PRÊTRE OU LE PASTEUR À L'INSTITUTEUR, N'AIT PAS ÉTÉ RÉELU. ELLE ESPÈRE QUE LA PRIORITÉ SOIT DÉSORMAIS DONNÉE À L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. MAIS DE QUEL ENSEIGNEMENT PUBLIC PUISQU'ON PARLE DE LE REFONDER ? NOUS AVONS DEMANDÉ AUX SECTIONS DÉPARTEMENTALES DE LA FSU ET À L'UNSA-EDUCATION, MEMBRES DU COLLECTIF VIGILANCE LAÏCITÉ, CE QU'ELLES PENSAIENT DES PISTES AVANCÉES¹

Anjou laïque : *Certains plaident pour un socle commun des connaissances, d'autres pour une culture commune élargie, quelles sont les différences et*

que préférez-vous ?

UNSA-Education : À notre sens, la culture commune élargie serait plus restrictive que le socle commun de

connaissances et de compétences. En effet, ce socle contient les éléments qui constituent notre culture : histoire, valeurs, savoir être, savoir-faire... Enjeu majeur pour une société démocratique, le socle commun est inscrit dans la loi depuis 2005. Pour autant, sa mise en œuvre trop technocratique est chaotique. Les enseignants sont livrés à eux-mêmes, accablés de tâches supplémentaires dont la finalité leur échappe. D'ailleurs, les pays développés qui obtiennent les meilleurs résultats s'agissant des compétences acquises par les jeunes sont ceux qui ont organisé une scolarité obligatoire sans aucune rupture, sans redoublement, sans sélection ou orientation avant le terme du socle commun de connaissances et de compétences.

La mise en œuvre de celui-ci doit faire percevoir aux élèves le sens des apprentissages et leur offrir des situations qui les rendent acteurs. Le travail par compétences place ainsi, au cœur de l'École, le goût des savoirs et de leurs acquisitions. Rien ne sera possible sans des changements importants. Réviser les contenus d'enseignement, mettre l'évaluation au service des apprentissages, revoir l'organisation du temps de travail des élèves, exploiter d'autres moyens pédagogiques que le cours magistral sont quelques-unes des pistes à suivre. Pour le Syndicat des Enseignants de l'UNSA (SE-UNSA), face à cette ambition éducative, les enseignants doivent alors être accompagnés, leur travail soutenu. Il est important aussi qu'ils disposent de temps pour travailler en équipe au sein de l'école ou de l'établissement et pour se former à des pratiques pédagogiques diversifiées. Nous ne voulons pas nous enfermer dans des postures idéologiques stériles, ni oublier que l'objectif est de construire une École plus efficace et plus juste où chaque jeune pourra préparer sa vie citoyenne

et professionnelle.

Le SE-UNSA a organisé un colloque le 23 mai dernier sur ces interrogations : École pour tous, école pour chacun, l'individualisation en question(s).

FSU : D'une manière générale, nous nous méfions des discussions sur l'enseignement avec des gouvernements toujours obsédés par la suppression des postes et les économies budgétaires sous couvert de réformes dites « pédagogiques ».

A la FSU, syndicat très majoritaire de l'enseignement, nous sommes attachés à un système éducatif national, laïque et obligatoire, le plus unifié possible, le plus ambitieux possible et le plus émancipateur possible que ce soit pour les élèves ou pour les enseignants dans leurs méthodes de travail. Toutes les voies utilisées historiquement qui ne respectaient pas cela ont été des impasses sociales, politiques et éducatives. N'oublions jamais cela : c'est en rendant le système scolaire plus mixte, plus égalitaire, plus démocratique, plus ambitieux que l'école a pu devenir un instrument d'émancipation culturelle, de construction personnelle et de promotion sociale. Tout retour en arrière est inenvisageable.

Or les logiques actuellement à l'œuvre du socle et du livret de compétence ne nous semblent pas de ce point de vue des avancées, voire même révèlent des menaces lourdes pour ce projet.

En formatant l'apprentissage et l'évaluation au-delà ce qui est nécessaire, elles enferment et l'apprentissage et le travail enseignant.

L'apprentissage qui risque d'être réduit à des compétences étriquées entraînant une évaluation standardisée et répétitive telle qu'elle se pratique dans les pays anglo-saxons. La logique du socle risque au contraire de marginaliser les savoirs et leur construction, voire de dualiser l'école entre l'école du socle et l'école de ceux qui conti-



nueront après. Il y a une différence entre intégrer dans nos pédagogies une évaluation plus nette de compétences, ce que nombre d'enseignants font déjà depuis bien longtemps, voire tous, et imposer un standard de compétences découplées des programmes et sur lequel s'exercerait exclusivement l'évaluation.

En formatant le travail, c'est la liberté pédagogique des équipes qui est mise en cause et une certaine taylorisation du travail enseignant qui est à l'œuvre. Le socle déstabilise professionnellement les enseignants en disqualifiant le travail effectué dans les classes et les établissements. C'est pour cela que les nouveaux managers de l'éducation s'en sont saisis pour enlever, à la manière de Taylor, « l'intelligence du travail » et transformer un peu plus les enseignants en exécutants.

Face à cela, nous défendons le projet d'une culture commune qui part de l'idée que nous nous adressons à des jeunes en construction. Il leur faut donc une culture large, ouverte et diversifiée qui renforce les processus de démocratisation scolaire et qui permettra le développement d'un esprit critique pour faire des choix argumentés face à une société en constante mutation.

Anjou laïque : *La ligue de l'Enseignement préconise d'intégrer la sixième au cycle 3 et d'y faire intervenir des professeurs d'école, quelles perspectives (négatives ou positives) peut ouvrir cette proposition ?*

FSU : Nous nous méfions beaucoup, pour les raisons indiquées plus haut, des projets d'école du socle. Pour la FSU, le problème n'est pas de faire intervenir des professeurs d'école en sixième mais d'améliorer toujours les liaisons entre le CM2 et la sixième comme entre la troisième et la seconde.

La ligue de l'Enseignement nous semble ainsi servir les risques d'une dislocation du collège en introduisant, comme certains le préconisent, de nouveaux paliers d'orientation. Il nous semble préférable d'agir sur une politique globale de rénovation du collège pour la réussite de tous en prévoyant ainsi une réduction des effectifs par classe, l'introduction sur temps de service d'un temps de travail d'équipe, et une culture commune et polyvalente pour tous sans la pression d'une sélection dans le cadre d'une prolongation de scolarité jusqu'à 18 ans.

UNSA-Education : Faire intervenir des professeurs des écoles au sein d'un collège nécessite l'élaboration d'un projet qui prendrait en compte les difficultés de mise en place liées aux statuts des personnels, aux établissements, au bien-être des élèves et à l'acquisition du socle commun par tous en respectant l'hétérogénéité d'une même classe d'âge. Pour réaliser un système scolaire sans rupture, la proposition de la Ligue de l'Enseignement est intéressante et va dans le bon sens car notre Ecole doit tenir plus d'une rampe d'accès que d'un es-

calier aux marches parfois très hautes à franchir, l'accès au collège est certainement la plus haute d'entre-elles. Cela permettrait notamment de pouvoir mettre fin à la régression de certains élèves au cours de leur première année et de continuer un accompagnement personnalisé auprès des élèves en difficulté qui permettrait de mettre fin aux redoublements que nous savons maintenant stériles. Pour l'UNSA Education, la scolarité doit se concevoir comme une suite d'apprentissages progressifs, sans rupture entre les différents niveaux de la scolarité. C'est pourquoi il est important que tous les personnels des établissements scolaires en faveur d'un service public d'éducation de qualité puissent proposer et imaginer ensemble l'Ecole du 21^{ème} siècle.

Anjou laïque : *Il paraîtrait qu'une plus forte décentralisation et une déconcentration du système éducatif soient une solution pour améliorer le système éducatif. Quels sont, d'après vous, les avantages et les dangers d'une telle mesure ?*

UNSA-Education : Voilà bien un aspect du paysage structurel de notre pays qui semble faire consensus politique même si les visées ou intérêts ne sont pas convergents. L'UNSA Education a combattu la dernière phase de la décentralisation qui a vu une partie des personnels de l'Etat transférés aux collectivités territoriales et pas forcément des moyens financiers. Déjà se profile une 3^{ème} phase. Phase qui pourrait bien illustrer le passage de la déconcentration à la décentralisation pour finir par la régionalisation. On sait, là aussi, l'appétit des Présidents de Région. C'est sur l'ensemble de la formation professionnelle y compris les établissements et personnels qu'ils veulent mettre la main.

Après-demain, l'objectif est bien de créer des Services publics régionaux de la Formation et de l'Education. La place de l'Etat étant réduite à minima. Exit le Service public et laïque de l'Education nationale. Réticence d'autant plus vive que sur le plan des rapports au privé confessionnel et patronal, les majorités régionales actuelles font preuve de bien des complaisances voire au-delà. Ces volontés politiques, de droite comme de gauche, concourent au démantèlement du Service public de l'Education nationale.

L'UNSA Education affirme son opposition à la régionalisation de l'Education et rappelle que l'autonomie des EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) devait être conçue comme un moyen de mener une politique nationale et non comme une mise en concurrence des établissements. Pour cela, nous voulons voir établis des conventionnements tripartites Etat-collectivités territoriales-établissements.

FSU : L'autonomie est toujours

un joli mot quand il est utilisé pour la construction des personnes mais est généralement lourd de menaces quand il concerne des dispositifs et des systèmes où il devient la voie d'entrée de la différenciation, de la concurrence et du libéralisme.

C'est notre système social inégalitaire qui transforme les différences en concurrence. Dans un monde idéal, la décentralisation pourrait être positive mais aujourd'hui elle est souvent synonyme de régionalisation, de dépendance politique des notables locaux. Nous mesurons bien comment la décentralisation déjà effectuée n'a que très peu accru les pouvoirs des citoyens sur les décisions publiques.

Quant à l'autonomie des établissements, dans une société différenciée socialement et culturellement comme

la notre, elle aboutit forcément à des mécanismes de concurrence, de ségrégation spatiale et sociale encore plus renforcés et de course à la réussite qui pèse ensuite en retour sur le travail enseignant. On peut illustrer le propos à travers la mise en place des dispositifs ECLAIR qui misent sur le choix, par le chef d'établissement, des enseignants et qui proposent des savoirs minimalistes aux élèves en utilisant le socle commun comme alibi à travers la lettre de mission et un exemple de décentralisation qui conduit à la ghettoïsation des établissements.

¹ La question sur l'âge de la scolarité à 18 ou 16 ans à voir sur le blog (<http://anjoulaique.blogspot>)

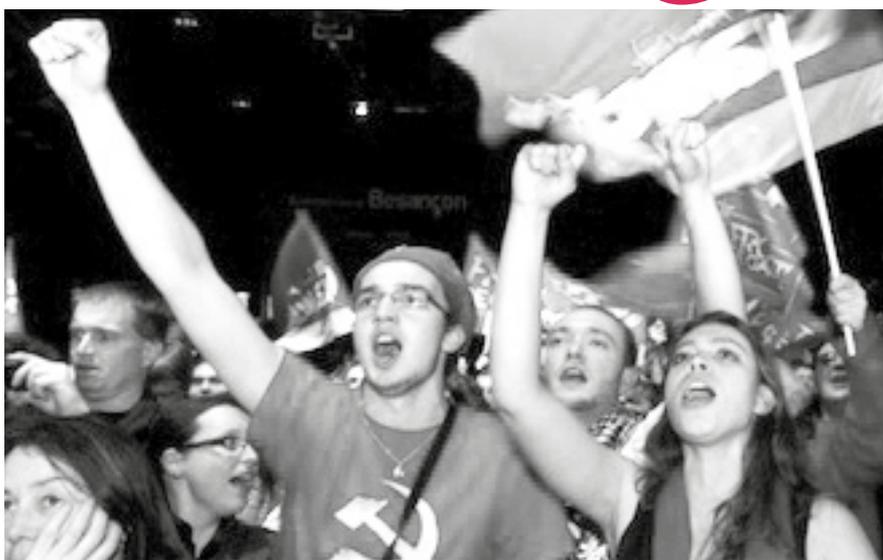


Brève histoire du

DANS LA PREMIÈRE PARTIE DE CETTE BRÈVE HISTOIRE DU POING LEVÉ NOUS AVONS ÉVOQUÉ DANS QUELLES CIRCONSTANCES PROPRES À L'ALLEMAGNE EST NÉE LA GESTUELLE. NOUS ABORDONS ICI LA DIMENSION DE LA DIFFUSION DE CELLE-CI, EN FRANCE ET EN ESPAGNE.

En France, l'apparition de la gestuelle du poing levé peut être datée de 1926 lorsque le PCF constitue des *Groupes de défense antifascistes* (GDA), puis des *combattants du Front rouge*. *L'Humanité* du 12 novembre 1926, salue dans les termes qui suivent, la première apparition à Saint-Denis des « *gars kakis* » qui défilent « *le poing fermé, au pas révolutionnaire*. Les anciens combattants ouvriers de la guerre ont endossé l'uniforme. Ils ont compris l'inéluctable loi de la lutte des classes qui les oblige aujourd'hui à adopter la tactique et la formation de combat de la bourgeoisie ». Cette irruption du poing levé, aussi spectaculaire qu'elle ait été, ne trouve cependant pas de confirmation de masse avant le début des années 1930¹.

Faut-il voir dans le fait que le poing levé soit en 1931 qualifié par *L'Humanité*² de « *nouveau salut révolutionnaire* », le signe annonciateur d'une extension que confirmerait l'apparition de milliers de poings dressés lors du meeting de la salle Bullier du 2 septembre 1932 et, plus significatif peut-être encore le fait que, lors de la fête de *L'Humanité* à Garches, le stand du quotidien figure sur son panneau central un ouvrier le poing levé devant un drapeau rouge ? Hormis ces mentions de la gestuelle, qui témoignent d'une installation progressive mais hachée, il convient de noter que la tendance à la généralisation de l'usage du poing levé se confirme après la prise du pouvoir par Hitler en 1933. Accompagné du cri « *Rot front !* » le lever de poing est la règle lorsque, dans les meetings communistes ou les congrès, on accueille les délégués du parti allemand. *L'Humanité* joue à cette époque un rôle important dans la promotion du symbole mais celui-ci se répand comme geste de masse à compter des événements de février 1934, gagnant l'extrême gauche et la gauche de la SFIO. A compter de la signature, le 27 juillet 1934, du pacte d'unité d'action entre les partis socialiste et communiste, son usage s'étend dans le gros des rangs socialistes. Le poing levé acquiert dès lors le caractère d'un signe de ralliement antifasciste, puis



de la coalition du Front populaire. Les manifestations de 1935 et les mouvements sociaux de 1936 le portent à sa dimension de masse.

Le poing levé, référence de masse

L'iconographie des grèves, manifestations et rassemblements de juin-juillet 1936 montre que le lever de poing est devenu, plus qu'une menace, un signe de reconnaissance mutuelle dou-

blé d'un affichage de soi. Il donne à voir la classe ouvrière, incarne dans son usage massif, la puissance résolue et, somme toute, tranquille, du peuple au sens large. Désormais, le lever de poing accompagne les chants de *L'Internationale*, de *La Jeune garde*, de *La Carmagnole* et, plus généralement, les différents moments de la fête collective. Mais cet usage bon enfant du lever de poing cohabite avec d'autres qui révèlent, des photos le montrent, comme aux origines, la colère voire une violence potentielle.

On observera que la mutation qui transforme le poing levé de combat en référence de masse s'accompagne d'une évolution de la gestuelle : le mimétisme du salut militaire (coude cassé et poing serré à hauteur de la tempe) cède bientôt la place à des postures diversifiées : cassure du coude plus ou moins accentuée, usage du bras droit ou du bras gauche, poing levé au-dessus de la tête...

Cette gestuelle diversifiée, si elle conserve en son centre le poing serré, témoigne de la sortie du cercle dur de ses origines (la « *culture du Kampf* ») et de sa signification quasi militaire.

Poings levés d'Espagne et d'aujourd'hui

La France n'est pas le seul pays d'Europe où se répand la gestuelle. L'Espa-



rière. Sur les barricades de juillet, sur les camions en partance pour le front, dans les rues et les usines, les poings levés prennent la signification de l'engagement d'un combat sans merci. Et l'on ajoutera, signe d'internationalisme prolétarien, le magnifique salut des combattants des brigades internationales qui reprend la gestuelle des commencements. A l'heure de la défaite républicaine le poing levé restera un geste de défi comme le montrent des photographies prises dans le camp d'internement d'Argelès.

Ce bref parcours dans l'histoire du poing levé permet d'apercevoir le tra-

oing levé

2^e partie

vail des conjonctures militantes et politiques à propos de ce qui demeure aujourd'hui encore un signe d'identité dans les luttes progressistes. D'évidence, il revient aujourd'hui à chaque événement de conférer aux poings levés qui l'accompagnent une signification particulière. Mais dans les poings qui se lèvent persiste toujours spontanément quelque chose des raisons qui fondèrent le geste dans ses origines.

André Narritsens

¹ On notera cependant que *L'Humanité* du 30 mai 1927, rendant compte de la traditionnelle manifestation au mur des fédérés publie des photographies de GDA en uniforme, le poing levé. Les sections de GDA et de l'ARAC sont qualifiées de « véritable armée révolutionnaire ».

² *L'Humanité* du 8 août 1931, compte rendu d'un meeting du KPD.

³ Le soulèvement nationaliste/fasciste des 17-18 juillet donne le signal de la guerre civile espagnole.



DANS SON NUMÉRO 99 L'ANJOU LAÏQUE ANNONÇAIT L'OUVERTURE, LE 1^{ER} JANVIER 2012, DU NOUVEAU CENTRE « BOUËSSÉ-LA-GARENNE » À MURS-ERIGNÉ. RESTAIT À PROCÉDER À SON INAUGURATION OFFICIELLE, CE QUI A EU LIEU LE 12 MAI 2012.

Manifestation symbolique mais importante. Elle permet d'associer à la réussite de ce projet toutes celles et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre y ont pris part. A tout seigneur tout honneur, le Conseil d'Administration de la FOL49 et son Président Jack Proult qui après de multiples interrogations et discussions décidèrent courageusement de

au son des percussions du groupe *Fabrikmandingue*. Pour l'anecdote ce groupe est majoritairement constitué d'enseignants. A 11h30 Jack Proult coupe le ruban tricolore devant plus d'une centaine de personnes qui visiteront ensuite librement le nouveau village vacances.

Inauguration du nouveau centre

Bouëssé-la-Garenne

s'engager dans un investissement de 1 900 000 euros. Les collectivités territoriales et administrations dont les subventions furent déterminantes pour le financement de ce village vacances. Le personnel de la FOL 49, en particulier celui du Centre Bouëssé qui a su adapter son organisation aux contraintes d'un chantier assurant ainsi la continuité de son activité pendant toute la période de construction.

Une fois n'est pas coutume, mais je crois qu'il faut rendre grâce dans l'Anjou Laïque aux dieux de la météo pour le soleil qui a brillé du matin au soir pendant cette journée. Dès 9 h du matin employés et administrateurs mettent en place tables, chaises, verres, bref tout le nécessaire au bon déroulement de la cérémonie. Vers 11h ils accueillent, dans le parc du gîte La Garenne, les invités

L'heure des discours

Une peu plus tard arrive l'heure du discours des personnalités. Il convient de citer toutes les personnalités pour les remercier de l'engagement des institutions qu'ils représentent auprès de la FOL 49. Dans l'ordre, Jack Proult Président de la FOL 49, Mr Terrien architecte, Mme Dubecq-Princeteau Directrice de la CAF de l'Anjou, Mr Dangremont Conseiller Régional, Mr Monnier Vice Président du Conseil Général, Mr Belot Adjoint au Maire d'Angers, Mr Bodard Maire de Murs Erigné, Mr Deschamps Secrétaire National de la Ligue de l'Enseignement - Délégué aux vacances, aux loisirs éducatifs et aux classes de découverte. N'oublions pas les représentants de l'ADEME et de l'ANCV qui étaient excusés.

Le Président de la FOL fait l'histori-

que du projet et de son financement. Il rappelle les valeurs de la FOL : association laïque d'Education populaire, affiliée à la Ligue de l'Enseignement, intervenant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire où s'intègre ce nouveau village vacances. Il remercie tous les financeurs mais tiendra à marquer l'indépendance, en tant que mouvement d'idées, de l'association qu'il préside. Enfin, se projetant déjà dans l'avenir, il annonce la mise à l'étude de l'aménagement et de la rénovation de l'espace de loisirs, troisième étage de la fusée.

Au passage il rend hommage à Eric Mathé, notre Délégué général, pour son implication constante dans le suivi du chantier. Il en profite aussi pour présenter Sandra Peigné la nouvelle directrice.

Tous les autres intervenants soulignent la qualité de la réalisation et se déclarent

prêts à participer au troisième étage de la fusée. Mr Terrien évoque les contraintes architecturales liées à la forme du terrain. Il dira sa satisfaction, du point de vue esthétique que le CA de la FOL ait finalement accepté la réalisation du mur de schiste au lieu du béton initialement prévu. Mr Belot évoque sa jeunesse quand il venait enfant passer des vacances au Centre Bouëssé, y compris un peu plus tard comme animateur. Enfin Mr Deschamps insiste sur l'exemplarité de cette réalisation qui répond totalement aux objectifs de la Ligue de l'Enseignement.

Comme toute inauguration qui se respecte elle se termine autour d'un buffet, chacun pouvant profiter du soleil sur la terrasse un verre à la main (avec modération, bien entendu).

Yves Mulet Marquis

Heure d'été, heure d'hiver



UNE ESCROQUERIE ÉNERGÉTIQUE

Depuis 1975, suite au choc pétrolier de 1974, à la fin du mois de mars puis à la fin du mois d'octobre nous passons de l'heure d'hiver à l'heure d'été et vice versa. Argument initial, les économies de pétrole induites qui entraîneraient une baisse de nos achats d'hydrocarbures. Qu'en est-il aujourd'hui ? Cette décision a-t-elle encore une justification rationnelle ?

En 1975 une part importante de notre production électrique était liée au pétrole. De nos jours l'énergie nucléaire y contribue pour environ 80%. L'argument précédent ne tenant plus, le changement d'heure est maintenant principalement justifié par les économies d'énergie obtenues.

La réalité des chiffres

La consommation électrique annuelle de la France est selon le Mémento sur l'Énergie publié par le CEA de 490 000 GWh. Le Ministère de l'Écologie comme l'ADEME évaluent à 440 GWh l'économie sur l'éclairage, seul secteur concerné. Le chiffre semble impressionnant mais ne représente que 0,09% de la consommation annuelle. Comme elle augmente de 1% à 2% par an, l'économie invoquée est donc totalement invisible. Les chiffres annoncés ne reposent en fait sur aucune donnée fiable mesurable. Ramenons ces données à l'échelle de l'individu. Pour une France de 60 millions d'habitants cela donne 7,3 kWh par an et par habitant. Au tarif de base EDF, 0,12 €/kWh, le gain est de 0,88 € par an et par habitant. Ridicule. Bon citoyen

vous avez remplacé une ampoule à incandescence de 60 W, allumée deux heures par jour, par une version moderne à économie d'énergie. La baisse de votre facture EDF est supérieure à celle due au changement d'heure !

Parlons un peu gaz carbonique

Le changement d'heure diminuerait nos émissions de CO₂ de 44000 tonnes, à comparer à une émission totale de 400000000 tonnes (source ADEME) soit une baisse de 0,01%. A ce niveau de précision les chiffres publiés relèvent de l'acte de foi ou pire de la propagande mensongère mais certainement pas d'une réalité mesurée. À l'échelle de l'individu la diminution de l'empreinte carbone est de 0,73 kg par an et par habitant. En moyenne un être humain, du fait de sa respiration, rejette 300 ml de gaz carbonique chaque minute soit 0,56 g. Au bout d'une journée il en aura rejeté 0,81 kg, plus que ce qu'il aura gagné en un an grâce au changement d'heure !

Obstination technocratique

La France a convaincu la majorité des pays européens d'adopter le changement d'heure. Autre thèse souvent entendue, dans ces conditions c'est aujourd'hui devenu trop difficile de revenir en arrière. Ce que l'on a réussi dans un sens serait impossible en sens inverse. Bizarre. Ce que des technocrates ont inventé, d'autres technocrates se refuseraient à le désavouer. Solidarité de classe ? Résultat étonnant car

si dès le départ cette mesure était une bêtise (pour ne pas employer un mot plus grossier commençant par c...) sa nature ne change pas parce que beaucoup l'ont adopté. Preuve supplémentaire d'incohérence, la République Tchèque utilise la même heure que la France. Géographiquement plus à l'est Prague voit le soleil se lever et se coucher une heure plus tôt qu'à Paris. Tout se passe, du point de vue du soleil, comme si en été Prague vivait à l'heure d'hiver. Les économies d'énergie n'existent donc pas à Prague, encore moins qu'à Paris.

Alors pourquoi conserver une mesure – l'avantage des longues soirées d'été est discutable – qui génère des inconvénients incontestables : modifications de la circulation des trains deux fois par an, fatigue des enfants refusant d'aller se coucher alors que le soleil brille encore, perturbation de la traite des vaches avec baisse associée de la production de lait, diminution du temps de sommeil conduisant à une augmentation des accidents cardiaques et des accidents du travail Notre nouveau Président de la République ayant affirmé que « *le changement c'est maintenant* » ne devrait pas hésiter à faire abroger ce changement d'heure qui n'a jamais fait l'unanimité parce qu'il n'a jamais fait la preuve de son intérêt.

Revenons à l'heure d'hiver plus proche de l'heure solaire.

Yves Mulet Marquis

HUMEURS et RUMEURS

Cannabis et pastis

Hervé de Charrette, candidat aux législatives dans la sixième circonscription du Maine-et-Loire, fait la leçon à son adversaire EELV, investie également par le PS, Marianne Prodhomme. Il la somme de « clarifier sa position » entre un gouvernement qui est contre la légalisation du cannabis et les Verts qui sont pour. L'ex ministre affirme que fumer un joint nuit au « maintien de l'autorité morale de l'Etat ». Et se saouler : ça nuit aussi à l'autorité morale de l'Etat ? L'Etat n'interdit pas l'alcool. Il le taxe. Comme quoi, y'a plus de morale dans le pastis que dans le cannabis ?

Chauffe Marcel !

L'Amérique renaîtrait dans le cœur des Français après le crépuscule George Doublyou Bush... V'là t'y pas que deux Elliot viennent de naître dans mon entourage... Que des amis se sont lancés éperdument dans la danse « country »... Il y a peu, j'ai même appris que certains dansaient sur du « country russe ». Je me demande à quoi ça ressemble. Sûr qu'on n'y sonne plus un brin d'Internationale. Peut-être y esquisse-t-on un pas de l'école de danse du Bolchoï ? En tout cas, finis, les prénoms bien de chez nous, la bourrée et les gavottes. On n'entend plus: « Viens ici, Jules ! ni « Chauffe, Marcel ! ».

L'arroseur arrosé

Depuis plusieurs mois Hervé de Charrette, maire de Saint Florent le Vieil et député UMP, en mal de réélection de la circonscription Angers-Mauges, joue les vierges effarouchées. Il s'estime victime d'un complot de la part de méchants qui veulent l'éliminer du jeu politique de la droite angevine. Au nombre de ces méchants, Christophe Béchu, le sénateur président du Conseil général et Jean-Luc Davy, président de l'Association des maires. M. de Charrette oublie qu'il avait lui-même comploté pour s'installer en Maine-et-Loire, les habitants de la Nièvre, département où il s'était réfugié, n'étant pas disposés à l'envoyer à l'Assemblée nationale. Il avait ainsi, avec l'appui de Jacques Toubon, responsable des investitures au RPR, réussi à éliminer Jean Foyer.

HUMEURS et RUMEURS



ean Leroy

Un artiste indépendant

Jean Leroy se définit comme un homme qui a deux vies : l'une professionnelle, l'autre faite d'engagements.

Ainsi dès l'âge de 15 ans, il s'engage au lycée David d'Angers dans l'UNCAL (Union Nationale des Comités d'Action Lycéens). Sur 700 lycéens, 120 d'entre eux adhèrent à la section départementale qu'il a mise en place. Chrétien, il est membre des Jeunesses Catholiques. Devenu athée, il adhère 3 ans après aux Jeunesses Communistes.

À 16 ans, simultanément à sa vie de lycéen, il constitue avec des copains une troupe amateur qui tournera dans le milieu associatif (Ligue de l'Enseignement). Le spectacle s'appelle « Sploc et Modulations ». Il interprète le rôle de Sploc, le reste de la troupe comprend des chanteurs interprètes comme François Papiou et Gérard Goinard et des musiciens comme Jean-Jacques Dufois, fils d'Emile Dufois.

Une anecdote l'a marqué. En 1973 ou 1974, la FOL l'a contacté suite à une demande de l'amicale laïque de Saint-Philbert-du-Peuple qui recherchait un spectacle de clowns. Avec son compère Philippe Aguilar, il crée « les Gastoues ». Faire rire est un art difficile. Le pari sera réussi et débouchera quelques mois plus tard sur la tournée dans toute la France de la troupe des Gastoues.

Etudiant en lettres modernes, il joue en complément un spectacle pour jeu-

nes publics. Il cumule durant cette période le poste de président de l'Unef et de secrétaire de l'Union des étudiants communistes.

Un artiste du peuple

Animateur aux Francas à Nantes en 1974, il mesure les avantages et les inconvénients de passer du spectacle à l'animation. Il intègre peu après le secrétariat de Travail et Culture (TEC), outil culturel placé entre le monde du travail et la création. Devenu dirigeant national, il consacre la majeure partie de son temps au spectacle. Mais TEC disparaîtra à cause d'une mauvaise appréciation de la réalité de la politique culturelle après 1981.

Pour Jean, les vingt ans qui suivent constituent une période de plénitude grâce aux spectacles qu'il présente au jeune publics. Il est artiste, interprète et auteur. Travailleur précaire, il connaît le sort de ces derniers et milite au sein du Syndicat Français des Artistes CGT (SFA). Pour lui, l'engagement à gauche, la rencontre entre création et monde du travail sont fondamentaux. Il veut combler le fossé entre les réalisations esthétiques, les questions financières et l'attente des spectateurs. La création n'est pas une abstraction. Les créateurs sont « traversés » par la société. Les compagnies jouent avec de moins en moins de personnages. Les auteurs s'autocensurent. L'art devient hermétique par manque de communication.

Roland Gori a déclaré récemment « *Des choses tout aussi inutiles que l'art, la poésie, l'amour sont pourtant essentielles pour construire l'humain* ». Parlons donc de « Charles-Henri », cette pièce créée par Jean où se mêlent humanisme, drôlerie, amour et poésie. Jongler entre l'imaginaire, la réalité et l'optimisme au-delà du réel est une gageure, dans ce siècle dominé par le paraître et la finance dévastatrice. Jean est au RSA et pourtant il demeure plus que jamais optimiste. Actuellement, l'ami Jean est en travail d'écriture sur un élément du patrimoine de notre région, la boule de fort, faisant le distinguo entre le cercle de boules qui est d'origine catholique et la *société* de boules dont ses membres sont laïques. Mais il n'oublie pas son engagement militant : au sein de la CGT départementale, il a entraîné une équipe de militants à réfléchir et à mettre en œuvre une commission culturelle.

L'artiste a un regret : ne pas être resté au bord de la mer. Mais en réalisant ses spectacles pour enfants, il a pu garder une certaine disponibilité et une qualité de vie.

*Rémy Barbier
et Jean-Pierre Thuleau*

Nationalisations

Des entreprises françaises nous dit-on, vont cahin-caha. Il en est qui font des bénéfiques et dans des domaines vitaux : Arcelor-mittal, Peugeot, etc...

Pourquoi un gouvernement ne prendrait-il pas en main les dites entreprises, non pas en les rachetant (il n'y a pas les fonds nécessaires), mais en les nationalisant, ce qui ne signifierait pas pour autant spoliation. En effet, les actions seraient transformées en obligations. Autrement dit, les anciens actionnaires continueraient à percevoir, pendant une durée à déterminer (30 à 50 ans par exemple), des dividendes, en fonction de leurs engagements financiers. C'est ce que le Front Populaire (pourtant assez peu révolutionnaire), avait adopté en 1937 à l'égard des Sociétés de Chemins de Fer

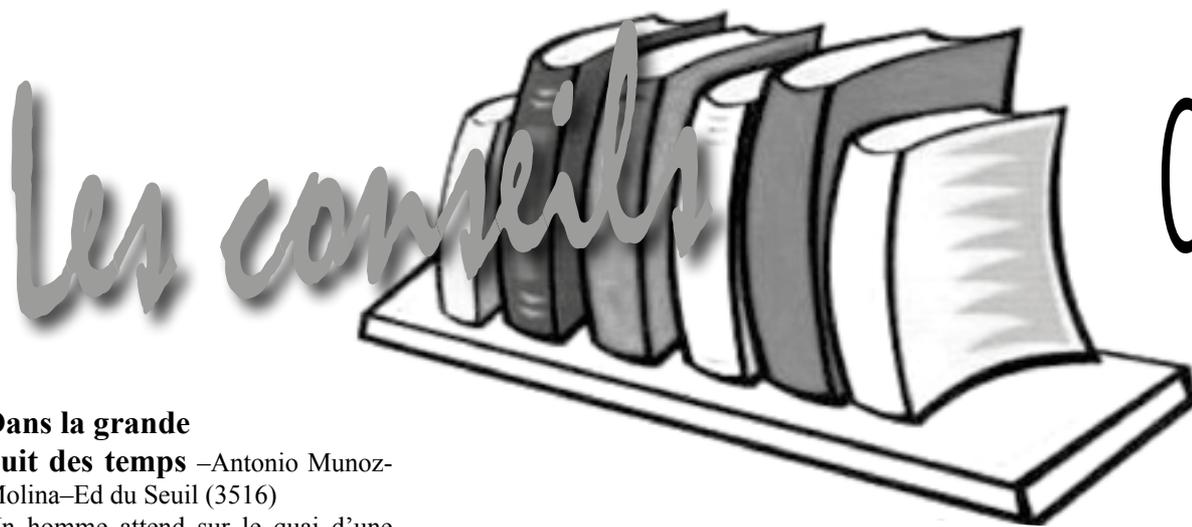
Franche rigolade

La dérision s'insinue partout. Ce serait formidable si ce mode s'insérait dans ce qu'on a appelé, il y a deux ou trois décennies, « le surréalisme prolétarien » défini comme étant « le droit des peuples à accéder à la notion de dérisoire ». On imaginait alors une révolution mondiale entraînant les populations dans une franche rigolade.

Eh ben non ! Aucune hilarité spontanée ne vient égayer nos journées, ni même nos soirées. Désormais, la dérision est réservée à des professionnels, qui n'ont rien de surréalistes, mais sont de plein pied dans le réel du showbiz.

Pauvres gosses !

Des enfants payent et « pagaillent » sur le lac, en canoë kayak. La championne, Coralie, fonce, dix mètres devant tout le monde, et fait sa maligne. Derrière, loin derrière, le binoclard dont l'animatrice ne connaît pas le prénom, fait des ronds dans l'eau. « Mais qu'est-ce qui nous fait, celui-là ? Qu'est-ce qui nous fait ? Eh ! Ajuste tes lunettes on n'est pas devant la télévision », hurle l'enseignante, le cul posé dans son canot à moteur. Pauvres gosses ! On n'arrête pas d'en faire des petits champions, des malheureux ou des cons.



de la librairie Contact

Dans la grande

nuît des temps –Antonio Munoz-Molina–Ed du Seuil (3516)

Un homme attend sur le quai d'une gare américaine. Il est espagnol, nous sommes en 1936. Il a répondu à une invitation pour participer à un concours d'architecture, fuyant ainsi Madrid où sa vie était menacée. Dans cette période plus que troublée, toutes les personnalités un peu connues sont en danger de mort car, d'un côté comme de l'autre, on est toujours l'ennemi de quelqu'un.

Ignacio Abel n'est affilié à aucun parti, il est socialiste modéré, farouche partisan de la république et de la démocratie, mais sa position sociale et sa belle-famille bourgeoise et catholique le placent du côté des nantis. Pourtant, fils d'un maçon, il ne doit son ascension sociale qu'aux études et à son travail acharné, et il n'a pas oublié d'où il vient.

Une autre raison l'a poussé à partir aux USA. Il est habité par l'espoir fou de retrouver une jeune américaine qu'il a aimé passionnément à Madrid et qui l'a quitté sans explication.

La force de ce roman réside dans le procédé narratif et le style de Munoz Molina.

Le narrateur nous décrit les faits et gestes d'Ignacio Abel comme s'il le suivait dans tous les actes du quotidien et surtout nous livre tous les souvenirs et réflexions qui s'entremêlent dans son esprit. Pas de suite chronologique donc, des pensées qui s'enchaînent dans des phrases parfois interminables, un vagabondage dans le temps et l'espace un peu déroutant au début mais dans lequel le lecteur se glisse bientôt et se laisse emporter comme dans un tourbillon.

C'est un livre magnifique ! Sa densité peut faire peur (très peu de dialogues) mais il demande juste du temps et une certaine disponibilité d'esprit pour une lecture attentive. Le livre idéal pour les vacances !

Bon rétablissement – Marie-Sabine ROGER – Ed du Rouergue

Marie-Sabine Roger s'est fait connaître en 2008 avec « la tête en friche » adapté au cinéma en 2010.

Elle a pour habitude d'épingler nos comportements, les travers de notre société, nos préjugés, mais elle utilise pour cela une arme redoutable : l'humour.

Ce nouveau roman ne déroge pas à la règle et c'est par un festival de jeux de mots et de répliques percutantes (et pertinentes) qu'elle nous raconte les aventures de Jean-Pierre, immobilisé sur son lit d'hôpital après une chute du

haut d'un pont dont il ne garde aucun souvenir... Veuf, sans enfants, il a la critique facile et n'aime pas qu'on s'occupe de ses affaires... mais, dans sa position, il est bien obligé de se laisser faire, et il a le temps d'observer. Il raconte le quotidien de l'hôpital : la visite éclair du grand patron, les patients assimilés à leur pathologie... mais aussi l'infirmière débordée mais si sympathique... Et puis il va avoir des visites : de son sauveteur, jeune homosexuel qui n'était pas au bord du fleuve par hasard, d'une toute jeune patiente obèse et sans-gêne qui lui fera une drôle de surprise, d'un policier en quête d'un père... Autant de rencontres qui mettront à mal beaucoup de ses idées reçues et l'aideront à nuancer certains a-priori.

Enquête sur la disparition d'Émilie Brunet; Antoine Bello ; Folio

Le détective Achille Dunot, chantre d'Agatha Christie, souffre d'une forme d'amnésie qui le prive de mémoire immédiate. Il se voit contraint de tenir un journal quand il mène l'enquête liée à la disparition d'une des femmes les plus riches du pays. L'arrogant mari, détracteur d'Hercule Poirot, est vite soupçonné et les joutes verbales et psychologiques entre les deux hommes sont absolument fabuleuses.

Martine

« J'ai été envoyé spécial à bicyclette » de Jean Goblet

Un condensé de quarante quatre ans de journalisme. Éditions du Petit Pavé, prix 16 euros.

Résumer quarante quatre ans de vie professionnelle en 130 pages est une gageure. On en oublie forcément de ces anecdotes qui remplissent le quotidien d'un journaliste. Qui plus est celle d'un localier puis d'un directeur départemental de *La Nouvelle République du Centre Ouest* à Angers.

Dans « *J'ai été envoyé spécial à bicyclette* », Jean Goblet, le localier, nous raconte avec humour sa couverture du comice agricole de Chateaufeillant, avec émotion la peine de mort de miliciens fusillés dans la grisaille d'un petit matin, ses échappées belles dans le monde sportif, ou sa rencontre avec Jean XXIII, le bon pape de Vatican 2.

Le directeur départemental, lui, fréquente les édiles locaux, analyse, compare... Homme de gauche, Jean Goblet a côtoyé durant des années les hommes politiques angevins, qui étaient presque tous de droite. Il a noué quelques complicités. Avec Jean Foyer, par exemple, qui lui répétait : « Dommage que vous soyez de gauche. » Avec Jean Narquin qui lui confia « la comédie organisée pour que sa fille, Roselyne Bachelot, prenne sa succession », contre l'avis des dirigeants de son parti.

On peut citer encore Edgard Pisani, l'ancien ministre du général De Gaulle, « pas du genre à s'enliser dans le subalterne », et qu'on ne peut pas qualifier d'homme de droite. Ou Jean Monnier qui a inventé une sociale dé-

mocratie à l'angevine en se débarrassant très vite des communistes après son élection de 1977 et en s'alliant avec des Centristes... Malgré une certaine complicité avec ces grands du département, Jean Goblet se flatte de ne jamais être tombé dans la flagorneurie. Minoritaire à Angers, *La Nouvelle République* se permettait d'être « le poil à gratter » de la scène politique, contrairement à des concurrents, plus conciliants à ses yeux... Jean Goblet « avait parfois le don d'énerver ses interlocuteurs (...) » écrit Jean Monnier dans la préface de ce livre rapide, qui, on n'en doute pas, agacera quelques lecteurs avisés, et, en premier lieu, certains confrères journalistes.

Louis Le Méter

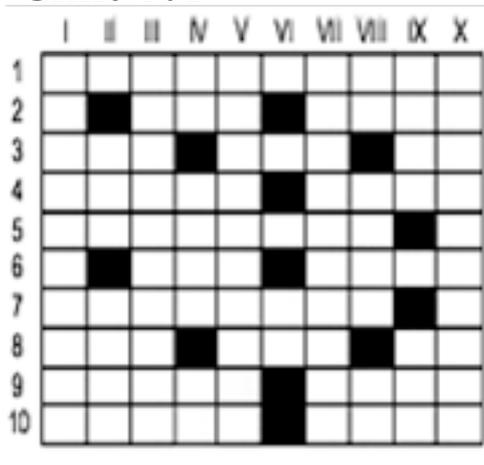
D'autres conseils sur le blog
<http://anjoulaique.blogspot>





Le Lecteurs

Grille 101



Horizontalement 1. Trop de sucre!. 2. Métal allégé. Lac anglais. 3. Ferré intime. Un Charles redevable de Jeanne d'Arc. Unité romaine. 4. De droite à gauche, chrétien en Islam. Tour. 5. Frappés. 6. Cuvette. Saint Romain. 7. Anomalie génétique. 8. Voyelles. Congé. Pronom. 9. Stop. Salade de mer. 10. Partie de corde. Élimination.

Verticalement I. Discours confus. II. De bas en haut. Habitant « chez Robert ». III. Peut faire un dessert. IV. Gaz. Poisson de rivière sans tête. Fin d'infinif. V. Trépan. VI. Élément artificiel. VII. Bulle de Clément XI. VIII. Note. Orateur grec. Biscuit. IX. Arrosee une ville allemande. Bugle. X. Ventre affamé ?

Solution du n° 100



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com ou jack.proult@wanadoo.fr

« Albert Bayet, président de la Ligue Française de l'Enseignement préside la fête des Écoles publiques. »

C'était en 1948 à Noyant. *La Nouvelle République* sur quatre colonnes a relaté l'événement. Madame Mireille Chunet, fidèle lectrice de l'Anjou laïque, nous a fait parvenir une photocopie de l'article. Participante active à cette fête, elle se souvient. Mais comment ne pas se souvenir quand vous avez l'école de la République accrochée au cœur d'une fête des écoles publiques qui commémorait le 100^{ième} anniversaire de la révolution de 1848.

Imaginez que l'école d'Auverse avait représenté une barricade sur la quelle s'élançait le député Baudin; que celle de Breil, avec ses esclaves à vendre, stigmatisait le colonialisme, que celle de Noyant présentait le grand char de Marianne.

Imaginez que les chars de toutes les écoles précédés de l'amicale laïque de leur village évoquaient le moment révolutionnaire.

Imaginez, les députés, les conseillers généraux, les maires assistant à la cavalcade des écoles et l'applaudissant.

Imaginez, Marcel Paquereau alors instituteur à Genneteil, lire les serments de l'ouvrier, du paysan et du

bûcheron de 1848

Imaginez Henri Dufour, secrétaire du syndicat national des instituteurs écouté par l'inspecteur d'académie, représentant le Ministre de l'Education nationale.

Imaginez les enfants de Breil chantant la «Carmagnole» et les musiques de Chigné, d'Auverse, de Parçay-les-Pins, de Genneteil, de Noyant entonnant la Marseillaise devant le monument aux morts.

Imaginez l'acclamation d'une motion demandant qu'il n'y ait en France qu'une seule école pour instruire tous les enfants.

Imaginez Albert Bayet, onze ans avant la loi Debré, dénonçant les tenants de l'école privée qui veulent toujours plus.

Oui, il faut imaginer en cette année 2012 !

J. P.

Un bon mot

« Il n'y a pas de peuple européen » dit Gilbert Legay (AL n°100).

Peut-être aujourd'hui, mais à l'avenir ?

D'ailleurs, la démarche est en cours. 27 pays limitrophes ont fait sauter leurs frontières et 500 millions d'hommes et de femmes peuvent circuler librement sur ce vaste territoire de 4.400 km² sans les contrôles tatillons de jadis. 17 états membres ont une monnaie unique, l'Euro, qui évite les désagréments et les frais de change d'un pays à

l'autre. Des mécanismes de solidarité interétatiques s'élaborent lentement. La recherche scientifique, l'enseignement supérieur, l'industrie de haute technologie, eux-aussi, ne connaissent plus de frontières. Un parlement européen élu démocratiquement fonctionne avec d'autres institutions exécutives et judiciaires.

Un président européen a été désigné, qui va s'affirmer.

Un peuple, c'est un ensemble de personnes qui veulent vivre ensemble sur un même territoire ; qui partagent des intérêts communs, ont une histoire, des principes communs et une langue (qui manque encore) dans le respect des parlers locaux.

Victor Hugo, au congrès de la Paix de 1872 : « Nous aurons ces États-Unis d'Europe, qui couronneront le vieux monde ». (bouquins – politique – p.859).

Le peuple européen – ce bon mot – est en marche.

Une belle perspective pour le XXI^{ème} siècle, celui des grands ensembles coopérant dans la paix.

Un vœu pour mes toutes jeunes petites – filles.

Max Bayard

#HUMEURS ET RUMEURS

Laïcité

Jamais l'UMP et les centristes n'ont tant parlé de laïcité. Toute leur campagne télévisée en regorge. Une laïcité qui n'est bien entendu dirigée qu'exclusivement contre la religion musulmane, le voile et les prières de rue.

Car en Maine-et-Loire pour les représentants de l'UMP qu'ils se nomment Béchu, Laffineur, Piron et autres, la laïcité s'arrête aux portes d'un

hypothétique collège public à Beaupréau. Dans les Mauges calotines, le port du goupillon et la messe en plein air sont l'expression de la laïcité de nos édiles de droite.

Tu veux ma photo ?

Avoir affiché son regard pénétré et fixé sur la ligne bleue des Vosges sur toutes les panneaux électoraux de la 7^e circonscription de Maine-et-Loire n'a pas suffi à satisfaire l'appétit mégalomane du maire de Saint-Augustin-des-Bois. Sans doute pensait-il, à juste titre, que le résultat des urnes quant à sa candidature aux élections législatives sous l'étiquette de l'alliance des centres (droite) ne serait pas de nature à lui apporter la célébrité et la reconnaissance qu'il guette à chaque coin de

rue. Alors, comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, il a adressé au moins à l'un des deux quotidiens régionaux, sa photo au moment où, sourire de circonstance, il dépose son bulletin dans l'urne. Pas de chance, le document n'a pas été publié...

Incompris

En grand danger pour le second tour des législatives, François Beyrou joue les victimes incomprises. Il est vrai qu'après avoir pendant des décennies servi la droite et annoncé qu'il voterait pour François Hollande, il est difficile de savoir pour qui il roule. À part pour lui. Une échappée en solo qui risque de ne pas faire long feu...



Les délires de MONO

HOLLANDE - GARROS



Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

- 12 € abonnement annuel
 - 20 € abonnement de soutien
 - €
- Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°101

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudau, Yves Mulet-Marquis, Christian Pihet, Antony Taillefait, André Bellon, Alain Ageorges, André Narritsens.

Imprimerie Paquereau
Technographis
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers